

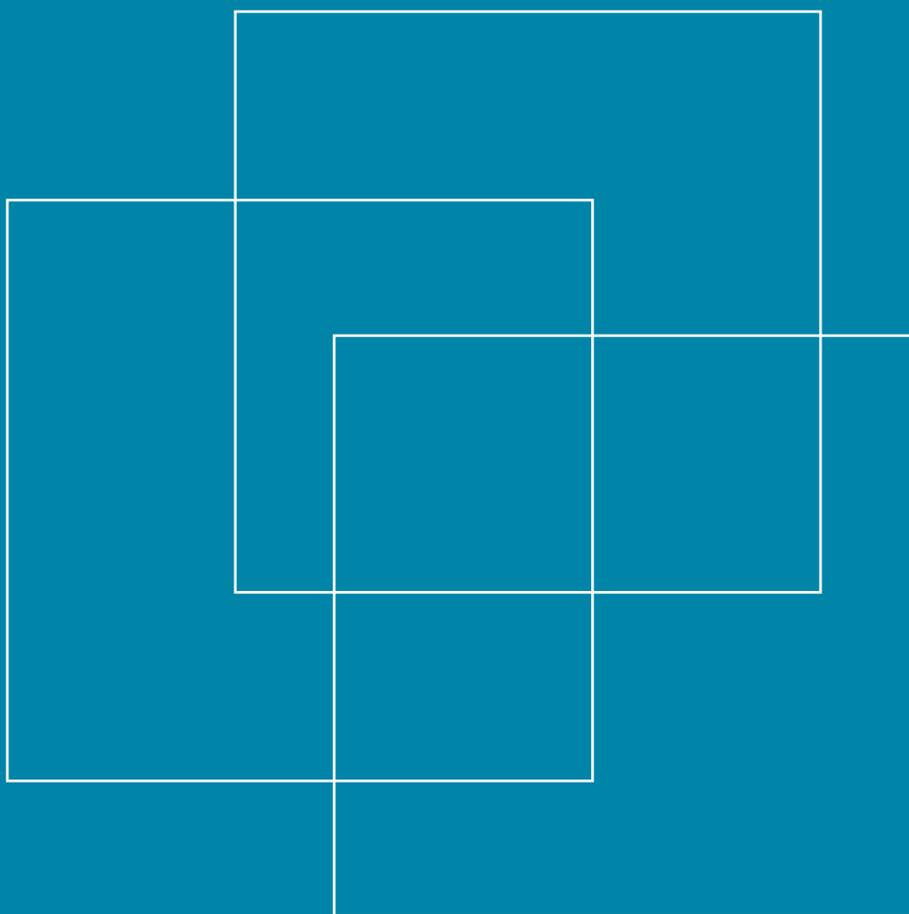


Bureau
international
du Travail

Genève

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
ANNEXE**

La situation des travailleurs des territoires arabes occupés



**CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL
106^e SESSION, 2017**

Conférence internationale du Travail, 106^e session, 2017

Rapport du Directeur général

Annexe

La situation des travailleurs des territoires arabes occupés

Bureau international du Travail, Genève

ISBN 978-92-2-230555-1 (imprimé)
ISBN 978-92-2-230556-8 (pdf Web)
ISSN 0251-3218

Première édition 2017

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des plates-formes de distribution numérique. On peut aussi se les procurer directement en passant commande auprès de ilo@turpin-distribution.com. Pour plus d'information, consultez notre site Web www.ilo.org/publns ou écrivez à l'adresse ilopubs@ilo.org.

Préface

Conformément au mandat confié par la Conférence internationale du Travail, cette année encore, j'ai envoyé une mission pour qu'elle rende compte de la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. La mission s'est rendue en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, ainsi qu'à Gaza, en Israël et dans le Golan syrien occupé. Le chef de la mission a rencontré au Caire le Directeur général de l'Organisation arabe du travail et des représentants de la Ligue des Etats arabes.

La mission a eu des entretiens approfondis avec des représentants de l'Autorité palestinienne, du gouvernement d'Israël, des organisations palestiniennes et israéliennes d'employeurs et de travailleurs, des citoyens syriens du Golan syrien occupé, avec des représentants de l'Organisation des Nations Unies (Nations Unies), d'autres organisations internationales et d'organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec des groupes de discussion de travailleurs palestiniens. Tous ont donné des informations qui ont guidé la préparation du présent rapport. La mission a aussi effectué plusieurs visites sur le terrain.

Je tiens à exprimer ma gratitude pour l'esprit de coopération dont ont fait preuve tous les interlocuteurs des membres de la mission, réaffirmant leur large adhésion aux valeurs de l'Organisation internationale du Travail et à l'action qu'elle mène en constante collaboration avec tous ses mandants. Comme toujours, la mission a mené ses travaux dans le but de rendre compte de la situation des travailleurs des territoires arabes occupés de façon détaillée, précise et impartiale.

Cette année marque le cinquantième anniversaire de l'occupation israélienne. La deuxième génération née durant l'occupation a atteint aujourd'hui l'âge adulte. Avec le temps, l'occupation est de plus en plus omniprésente, en particulier avec l'expansion des colonies israéliennes dans les zones situées au-delà des frontières de 1967. Les tentatives répétées visant à trouver une solution négociée ont échoué. Au cours des cinq décennies d'occupation, conflits violents et initiatives en faveur d'un règlement négocié se sont succédé. Pendant près de la moitié de cette période, les Accords d'Oslo ont servi de feuille de route pour une solution fondée sur la coexistence de deux Etats. Et pourtant, depuis que les partenaires de négociation directe et la communauté internationale ont convenu de cet objectif, cette solution semble plus lointaine et menacée que jamais. Aucun autre scénario acceptable n'a émergé et, pour l'heure, le processus semble être suspendu, dans l'attente fébrile que quelque chose se produise. L'histoire ne permet hélas guère d'espérer qu'une issue positive puisse résulter d'une telle incertitude et de l'absence de toute initiative en faveur de la paix.

En décembre dernier, l'espoir est brièvement réapparu lorsque le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté une résolution appelant à mettre un terme aux activités de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Cependant, comme cela a été bien souvent le cas par le passé, cet espoir s'est vite envolé. Aucune mesure concrète n'a été prise pour assurer le suivi de la résolution. Quelques semaines plus tard, Israël a annoncé une expansion de la colonisation et la construction d'un plus grand nombre d'unités d'habitation sur les terres occupées. Par voie de conséquence, la

réalité quotidienne des travailleuses et travailleurs palestiniens et de leurs familles reste dominée par une multitude d'obstacles résultant directement de l'occupation. En Cisjordanie, les restrictions à la liberté de circulation et à l'activité économique, ainsi que la prédominance des colonies ont provoqué une scission dans le marché du travail et entravé le développement d'une économie palestinienne viable et dynamique. La zone C, qui représente la majeure partie de la Cisjordanie occupée, est pratiquement inaccessible aux entrepreneurs et travailleurs palestiniens. De nombreux points de contrôle et bouclages limitent toujours fortement la mobilité du marché du travail.

Ces derniers mois, l'Autorité palestinienne a mené bon nombre d'initiatives politiques importantes concernant tout particulièrement la finalisation du Programme politique national 2017-2022, mais leur concrétisation sur le terrain n'est pas encore effective. Tous les efforts visant à renforcer le marché du travail palestinien se heurtent à la dure réalité, du fait du contrôle que l'occupation exerce sur les frontières palestiniennes, l'accès à la terre, à l'eau et aux ressources naturelles. Les possibilités de travailler, d'exploiter la terre, de produire et de créer des emplois dans les territoires occupés sont fortement restreintes.

La Cisjordanie et Gaza connaissent certes une croissance économique, mais elle reste très inférieure à son potentiel. Elle ne suffit pas à améliorer les moyens de subsistance et ne se traduit pas par une création d'emplois significative. Le chômage est omniprésent, bien plus élevé que dans tout autre pays au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, plus du double de la moyenne régionale. Les jeunes et les femmes sont les plus durement touchés: deux jeunes sur cinq n'ont pas de travail et le chômage des femmes est encore plus élevé.

Pour les quelque deux millions de Palestiniens qui vivent à Gaza, la situation dépasse les limites du tolérable. Gaza continue d'être coupée du monde par terre, air et mer. Selon les données, le chômage demeure nettement supérieur à 40 pour cent. La plupart des jeunes de la population active n'ont pas de travail; parmi les diplômés, le chômage est presque généralisé. Et ces données ne sont qu'un pâle reflet du désespoir d'un grand nombre de ménages gazaouis. Dans son ensemble, la situation de l'économie et du marché du travail est étouffante. Les Gazaouis n'ont nulle part ailleurs où aller travailler. Les économistes citent à juste titre la situation à Gaza comme un exemple de dé-développement.

Dans ces conditions, il est compréhensible qu'un nombre toujours plus grand de Palestiniens en Cisjordanie cherchent du travail en Israël et aspirent à ce travail comme étant la solution principale à leurs problèmes. Environ un quart de tous les salaires perçus par les Palestiniens de Cisjordanie provient d'un emploi en Israël ou dans les colonies. En Israël, les salaires sont deux fois plus élevés qu'en Cisjordanie. Toutefois, de nombreux travailleurs sont en proie à des difficultés et à l'exploitation, en particulier du fait d'intermédiaires peu scrupuleux qui obtiennent des gains disproportionnés et, dans certains cas, abusifs pour permettre aux demandeurs d'emploi palestiniens d'entrer en contact avec les employeurs israéliens. Le rapport de la mission donne des exemples frappants des gains exorbitants perçus par les intermédiaires qui, dans certains cas, peuvent dépasser le salaire minimum palestinien. Une somme d'argent importante destinée à la rémunération du travail disparaît ainsi dans les poches des intermédiaires, au détriment non seulement des travailleurs palestiniens, mais aussi d'une économie saine en Israël et en Cisjordanie.

La mission a reçu des informations importantes sur la manière dont les autorités israéliennes cherchent aujourd'hui à résoudre ces questions urgentes et ont l'intention par exemple d'introduire des réformes au régime des permis et d'améliorer les systèmes de paiement des salaires. Si ces mesures sont mises rapidement en œuvre, les travailleurs palestiniens seront moins vulnérables à l'exploitation, leurs conditions de travail

s'amélioreront et leurs salaires nets augmenteront. La poursuite de la coopération entre les syndicats israéliens et palestiniens donne aussi de grandes possibilités d'accroître la sécurité économique et professionnelle des travailleurs palestiniens. De même, un meilleur système de permis offrira aux employeurs israéliens une plus grande certitude de pouvoir employer des travailleurs palestiniens qui apportent une importante contribution dans certains secteurs, comme la construction.

A tout le moins, ces questions témoignent d'une meilleure compréhension des réalités interdépendantes du marché du travail en Israël et dans les territoires arabes occupés. Pour les Palestiniens, le travail dans l'économie israélienne s'est quelque peu amélioré. Toutefois, dans les circonstances actuelles, cette situation ne contribue guère à améliorer durablement le fonctionnement du marché du travail palestinien. Une solution fondée sur la coexistence de deux Etats implique aussi la coexistence de deux marchés du travail, côte à côte, avec des mécanismes ordonnés pour leur interaction. En pareil cas, le travail des Palestiniens en Israël ne serait pas un substitut au manque de possibilités. De plus, même si ces initiatives de politique générale sont les bienvenues, les mesures prises par les autorités doivent également être complétées par une action urgente en vue de remédier aux situations souvent humiliantes que connaissent les travailleurs palestiniens aux points de passage du fait des temps interminables d'attente et de déplacement. Un des objectifs des Accords d'Oslo consistait à assurer le bon fonctionnement des marchés du travail tant pour Israël que pour les Palestiniens, mais cet objectif ne demeure souvent guère plus qu'une aspiration lointaine.

La «génération d'Oslo», c'est-à-dire tous ceux qui sont nés après le traité de 1993, constitue aujourd'hui la majorité des Palestiniens. Leur situation professionnelle et leurs perspectives sur le marché du travail sont de plus en plus sombres. La frustration des jeunes, comme nous l'avons vu par le passé et ailleurs, risque d'engendrer à court terme de la radicalisation et de la violence. Même si le niveau actuel des affrontements et de la violence est inférieur à celui des années précédentes, les tensions latentes sont omniprésentes, et le conflit verbal persistant menace de réduire la distance entre les mots et le passage à l'acte, avec, le plus souvent, des conséquences violentes. Encore une fois, la spirale de la violence peut à tout moment reprendre et s'embraser.

Quelles que soient les responsabilités qui incombent en premier lieu aux parties directement impliquées dans le conflit, le reste du monde ne peut pas se permettre de se désengager de ce conflit. La communauté internationale a joué un rôle primordial par ses décisions et son assistance dans la configuration du conflit et ses déséquilibres, comme dans ses tentatives visant à parvenir à des solutions justes. Il faut que soit réactivé le processus de paix qui, à toutes fins pratiques, est au point mort, en vue de parvenir à une solution en faveur de deux Etats. Son architecture et ses fondements sont remis en cause aujourd'hui; une action urgente s'impose alors que les fondations posées durant ces deux dernières décennies sont toujours intactes et que certains échanges entre Israël et l'Autorité palestinienne persistent. Alors que la paix durable doit naître des parties directement impliquées, les Palestiniens et Israël, sa réalisation exige que la communauté internationale et ses institutions multilatérales s'engagent dans ce processus. La promotion et l'application de la justice sociale et du travail décent doit se poursuivre comme pierre angulaire de ce processus.

Mai 2017

Guy Ryder
Directeur général

Table des matières

	<i>Page</i>
Préface.....	iii
Introduction	1
1. Plus d'incertitude et moins d'espoir.....	3
2. L'évolution de l'économie et du marché du travail traduit les obstacles majeurs au développement	8
3. Les droits des travailleurs palestiniens vivant sous occupation	20
4. Gouvernance et renforcement des institutions	28
5. Réorientation des activités dans le Golan syrien occupé	35
Observations finales.....	37
Références.....	39
Annexe: Liste des interlocuteurs.....	43

Introduction

1. Conformément à la résolution sur les implications des colonies israéliennes en Palestine et autres territoires arabes occupés en relation avec la situation des travailleurs arabes, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 66^e session (1980), cette année encore, le Directeur général a envoyé une mission en Israël et dans les territoires arabes occupés afin d'évaluer de façon aussi complète que possible la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Comme les années précédentes, la mission a visé à collecter et évaluer des informations sur la situation des travailleurs du territoire palestinien occupé (Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et Gaza) et du Golan syrien occupé¹.
2. Les représentants du Directeur général étaient guidés par les principes et objectifs énoncés dans la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, y compris la Déclaration de Philadelphie, ainsi que par la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et par la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Ont également été pris en considération les résolutions adoptées par la Conférence internationale du Travail, les principes établis dans les normes internationales du travail pertinentes et ceux énoncés par les organes de contrôle de l'OIT.
3. En examinant l'ensemble des questions en jeu, tant pendant la mission qu'au cours de la préparation du présent rapport, les représentants du Directeur général ont gardé à l'esprit, comme ils l'ont toujours fait, les normes pertinentes du droit international humanitaire et des droits de l'homme, notamment la Convention de La Haye de 1907 (qui concerne les lois et coutumes de la guerre sur terre) et la quatrième Convention de Genève de 1949 (relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre). La mission a tenu compte des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité des Nations Unies, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 497 (1981), 1397 (2002), 1515 (2003), 1850 (2008), 1860 (2009) et 2334 (2016) du Conseil de sécurité. Elle a par ailleurs pris en considération l'avis consultatif du 9 juillet 2004 de la Cour internationale de Justice (CIJ, 2004).
4. Le Directeur général a confié la direction de la mission à Frank Hagemann, directeur régional adjoint du Bureau régional de l'OIT pour les Etats arabes et directeur de l'équipe d'appui technique de l'OIT au travail décent pour les Etats arabes (ETD-Beyrouth). L'équipe de la mission était composée de Tariq Haq, spécialiste principal de l'emploi au

¹ Comme indiqué dans des rapports précédents, la position du gouvernement israélien à l'égard du Golan a été exprimée dans les termes suivants: «La mission du BIT a pour objet de rassembler des informations pour le rapport du Directeur général sur les territoires arabes occupés. La position du gouvernement d'Israël est que le Golan, auquel ont été appliquées la loi, la juridiction et l'administration israéliennes, ne constitue pas un tel territoire. A la lumière de cette considération, l'autorisation de visiter le Golan a été accordée à la mission du BIT en signe de bonne volonté et sous toute réserve. La décision de faciliter une telle visite officieuse ne doit pas constituer un précédent et ne contrevient nullement à la position du gouvernement d'Israël.» Il est rappelé que le Golan a été unilatéralement annexé par Israël en 1981 et que, dans sa résolution 497 (1981), le Conseil de sécurité a demandé à Israël de revenir sur sa décision d'annexer le Golan, décision qui n'a jamais été reconnue par les Nations Unies.

sein de l'équipe d'appui technique de l'OIT au travail décent pour les Etats arabes (ETD-Beyrouth), de Steven Kapsos, chef de l'Unité de la production et de l'analyse des données du Département de la statistique, de Katerine Landuyt, spécialiste des normes au Département des normes internationales du travail, et de Ludek Rychly, spécialiste principal de l'administration du travail et du dialogue social au Département de la gouvernance et du tripartisme. Mounir Kleibo, représentant de l'OIT à Jérusalem, et Rasha El Shurafa, administratrice de programmes au bureau du représentant de l'OIT à Jérusalem, ont assumé les préparatifs de la mission, dont ils étaient membres à part entière. La mission s'est rendue en Israël et dans les territoires occupés du 7 au 16 mars 2017.

5. Le chef de la mission a aussi tenu des consultations avec l'Organisation arabe du travail et la Ligue des Etats arabes au Caire le 28 février 2017.

6. Au cours de la mission, les représentants du Directeur général se sont entretenus à maintes reprises avec des interlocuteurs israéliens et palestiniens ainsi qu'avec des interlocuteurs du Golan syrien occupé². Ils ont rencontré des représentants de divers ministères et institutions de l'Autorité palestinienne et du gouvernement d'Israël, d'organisations palestiniennes et israéliennes de travailleurs et d'employeurs, d'organisations non gouvernementales et d'instituts de recherche ainsi que des responsables locaux. La mission a également consulté des représentants de l'ONU et d'autres organisations internationales. De plus, des groupes de discussion ont été organisés avec les travailleurs palestiniens.

7. Encore une fois, le Directeur général a la satisfaction de souligner que ses représentants ont bénéficié de la pleine coopération de l'ensemble des parties, tant du côté arabe que du côté israélien, pour obtenir les informations factuelles sur lesquelles se fonde le présent rapport. Il est par ailleurs pris bonne note des communications écrites reçues par la mission.

8. Le rapport prend pleinement en considération les informations orales ou écrites que la mission a obtenues sur place, de même que les données, études et rapports disponibles dans le domaine public. Les informations recueillies oralement auprès des divers interlocuteurs ont fait l'objet d'une attention particulière et ont été vérifiées et comparées, dans la mesure du possible, aux autres informations disponibles. Pour examiner la situation des travailleurs palestiniens et d'autres travailleurs arabes, les membres de la mission ont procédé de façon impartiale et objective.

² La liste de ces interlocuteurs figure dans l'annexe du présent rapport.

1. Plus d'incertitude et moins d'espoir

L'enlèvement du processus de paix

9. En janvier de cette année, des ministres des affaires étrangères et des diplomates de quelque 70 pays se sont réunis à Paris pour évoquer la situation au Proche-Orient et, plus particulièrement, le conflit israélo-palestinien. Le ministre français des Affaires étrangères avait convoqué cette réunion pour essayer une nouvelle fois de mobiliser la communauté internationale en faveur du processus de paix. Ni Israël ni l'Autorité palestinienne n'étaient représentés, bien que cette dernière ait accueilli avec satisfaction l'initiative française. Dans la déclaration finale conjointe, les participants ont affirmé une fois de plus que la solution fondée sur la coexistence de deux États était l'unique moyen d'instaurer une paix durable.

10. L'initiative française a été longue à se dessiner, mais elle n'a pas permis de réunir les deux parties. La Conférence de Paris a eu lieu quelques semaines après l'adoption de la résolution 2334 du Conseil de sécurité des Nations Unies, le 23 décembre 2016, dans laquelle il est demandé à Israël de mettre un terme à toutes ses activités de peuplement. Cette résolution, par son contenu et l'absence de veto, a été considérée comme une avancée décisive, mais n'a entraîné aucune évolution sur le terrain. L'expansion des colonies se poursuit à un rythme accéléré.

11. L'initiative comme la résolution visaient à remettre le processus de paix et la question de l'occupation et des colonies sur le devant de la scène internationale, dont ils avaient été écartés depuis quelques années. Eclipsé par d'autres situations d'urgence dans la région, notamment la conjonction de la guerre en République arabe syrienne, de la lutte contre le terrorisme et de la crise des réfugiés, le processus de paix israélo-palestinien n'a pu être sorti de l'impasse ni par la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies ni par la réunion de Paris.

12. Le désengagement progressif de la communauté internationale se traduit également sur le plan financier. L'aide budgétaire accordée par les donateurs à l'Autorité palestinienne a diminué de 16 pour cent en 2016, ce qui confirme une forte tendance à la baisse. Certains fonds alloués par les donateurs ont servi au financement de projets, mais des sommes considérables ont été réorientées vers d'autres objectifs, dont la gestion de la crise des réfugiés syriens. Le soutien financier des pays du Conseil de coopération du Golfe a également diminué.

13. Aucune négociation de paix n'a eu lieu entre les deux parties depuis 2014. Il semble au contraire que le dialogue de haut niveau a laissé place à des déclarations de plus en plus provocatrices et à des actes de violence. L'année 2016 et le début de l'année 2017 ont été marqués par la poursuite du cycle de violence, avec, d'un côté, des attaques à la voiture bélier, des coups de feu et des agressions au couteau contre des Israéliens et, de l'autre côté, des actes de violence des colons et un usage disproportionné de la force par l'armée israélienne, qui ont provoqué la mort d'un certain nombre de Palestiniens, dont des enfants.

Intensification de l'occupation

14. Un demi-siècle d'occupation israélienne de la Cisjordanie et de Gaza a donné lieu à un système d'institutions et de dispositifs de contrôle très élaboré et extrêmement complexe. Une série de mesures, comprenant la parcellisation des terres, la mise en place de postes de contrôle et de barrages, mais aussi le contrôle des frontières et des ressources naturelles, servent les intérêts de l'occupant et lui permettent de bloquer ou de fermer à

tout moment un territoire. Ainsi, dans une Cisjordanie toujours plus morcelée, la circulation des Palestiniens est fortement limitée par les restrictions administratives et le contrôle physique qu'exercent les autorités et les forces d'occupation.

15. Dans ce contexte, les activités de colonisation israélienne dans le territoire palestinien occupé se poursuivent sans aucune volonté politique apparente d'y mettre un terme. Il semble au contraire que ces activités se sont intensifiées depuis le début de l'année 2017. En janvier, il a été annoncé dans deux communications que plus de 5 000 nouveaux logements seraient construits dans la zone C, présentée dans les Accords d'Oslo comme l'épine dorsale de l'économie palestinienne. Quelques semaines plus tard, en février, la loi de régularisation, qui légalise rétroactivement près de 4 000 logements dans des colonies et des avant-postes, a été adoptée. En outre, le gouvernement israélien a approuvé en mars la construction d'une nouvelle colonie, chose qu'il n'avait pas faite depuis plus de vingt-cinq ans. Les colonies sont considérées comme illégales au regard du droit international et constituent des obstacles majeurs à la paix. Depuis la signature des Accords d'Oslo, le nombre de colons a plus que doublé, puisqu'on en dénombre plus de 600 000, et, si l'on en croit les déclarations des dirigeants israéliens, tous les moyens politiques, juridiques et administratifs possibles seront utilisés pour intensifier les activités de colonisation.

16. Dans le même temps, à Jérusalem-Est et dans le Golan syrien occupé, dont l'annexion est considérée comme illégale au regard du droit international, l'intégration de facto à Israël s'accélère. A Jérusalem-Est, la situation évolue tellement vite que les Palestiniens pourraient bientôt se retrouver en minorité.

17. Outre la poursuite des activités de colonisation et la multiplication des déclarations publiques annonçant de possibles annexions supplémentaires, en particulier dans les zones adjacentes à Jérusalem-Est, on constate également une accélération de la parcellisation de la Cisjordanie. Dans la zone C, qui représente plus de 60 pour cent des terres palestiniennes en Cisjordanie, les colons israéliens sont à présent plus nombreux que les Palestiniens. L'année 2016 est celle où le plus grand nombre de structures appartenant à des Palestiniens ont été détruites en Cisjordanie. La tendance s'est accentuée au début de l'année 2017: pendant les seuls mois de janvier et février, 147 structures ont été démolies. Dans son rapport présenté au Conseil des droits de l'homme en mars 2017, le Secrétaire général de l'ONU a souligné que les politiques relatives aux activités de colonisation menées par Israël continuaient de jouer un rôle essentiel dans la série de violations des droits de l'homme enregistrées en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est (Nations Unies, 2017a).

Un taux de chômage toujours aussi élevé

18. Aucun autre élément ne reflète peut-être autant la précarité des moyens de subsistance des Palestiniens que les indicateurs liés au marché du travail. Plus d'un quart de la main-d'œuvre palestinienne est au chômage. Parmi les jeunes, cette proportion atteint 40 pour cent. Moins de la moitié des Palestiniens de plus de 15 ans sont économiquement actifs, et deux tiers des jeunes se trouvent désormais exclus du marché du travail. Moins d'une femme sur cinq travaille.

19. Le taux de croissance économique a été de 4,1 pour cent en 2016, ce qui représente une amélioration par rapport aux années précédentes, mais cette progression est principalement due à des virements ponctuels et a été insuffisante pour faire réellement évoluer le revenu par habitant à la hausse ou avoir un véritable effet sur le chômage. La croissance présente un coefficient de capital trop élevé pour créer les emplois nécessaires.

La dépendance presque complète à l'égard du marché israélien n'arrange rien, et les débouchés commerciaux sur le plan international sont rares. La situation ne devrait pas s'améliorer en 2017, année pour laquelle les prévisions de croissance ont déjà été revues à la baisse.

20. D'où proviendront les emplois de demain? Le secteur public a atteint les limites de sa capacité d'absorption, et le secteur privé reste trop faible pour stimuler l'emploi. La plupart des entreprises sont de petite taille et ne peuvent se développer dans le climat d'incertitude et de contrôle strict des accès qui caractérisent la situation d'occupation. Le travail indépendant et la création d'entreprises sont souvent présentés comme des solutions prometteuses, mais il est peu probable que la prochaine génération de jeunes candidats au travail se tourne en grand nombre vers les possibilités d'entrepreneuriat. Et, pour les femmes à la recherche d'un emploi, les obstacles à la création d'entreprises sont toujours particulièrement nombreux.

Les effets d'un emploi en Israël et dans les colonies

21. Jamais au cours des quinze dernières années, les Palestiniens n'ont été aussi nombreux à travailler en Israël et dans les colonies. Ils sont à présent près de 120 000, dont la plupart traversent chaque jour la frontière. Les points de passage et de contrôle ne sont pas adaptés à la gestion quotidienne d'une telle affluence. D'après les informations transmises à la mission, ces passages se font dans des conditions inhumaines et humiliantes. De nombreux travailleurs sont contraints à faire la queue de longues heures dans des endroits bondés avant de pouvoir rejoindre leur lieu de travail en Israël. Malgré ces conditions et les lourdes sommes versées à des intermédiaires pour obtenir un permis de travail, travailler en Israël reste attrayant pour les Palestiniens, notamment les jeunes à la recherche d'un emploi. Les salaires perçus par les travailleurs palestiniens en Israël sont en moyenne deux fois plus élevés que ceux versés en Cisjordanie. La paralysie du marché du travail en Cisjordanie pousse les Palestiniens à chercher du travail là où il se trouve. Il semble en fait préférable de travailler en Israël, quelle que soit la difficulté des conditions, que de ne pas avoir d'emploi du tout.

22. Israël a souvent utilisé le système de permis comme une soupape lui permettant d'évacuer la pression sociale dans le territoire palestinien occupé. Les règles relatives aux permis ont récemment été quelque peu assouplies, et une réforme en cours vise à réduire la dépendance des travailleurs à l'égard de leur employeur et à diminuer l'influence des intermédiaires. Reste à voir si ces mesures faciliteront la mobilité des travailleurs palestiniens sur le marché du travail israélien et mettront fin à leur exploitation par des intermédiaires peu scrupuleux qui réalisent des gains exorbitants à leurs dépens.

Gaza: une décennie de division et de blocus

23. Après dix ans de blocus terrestre, maritime et aérien presque total, Gaza est plus proche que jamais d'une catastrophe humanitaire. Lorsque la mission a franchi le point de contrôle d'Erez entre Israël et Gaza, elle s'est retrouvée face à des charrettes tirées par des ânes, des routes désertes et des champs desséchés et poussiéreux. Le contraste avec les pâturages verdoyants et les villes et villages prospères du sud d'Israël ne pouvait être plus saisissant. On ne saurait trop souligner la paupérisation de la majorité des Gazaouis. Le conflit de 2014 a été le plus destructeur de la longue série d'affrontements avec Israël. Trois ans plus tard, plus de 3 000 habitations sont encore en ruine, et leur reconstruction ne peut toujours pas être financée (UNRWA, 2017a). La frontière égyptienne reste fermée

la plupart du temps, et l'économie des tunnels a presque cessé d'exister. Les exportations ont augmenté l'année dernière, mais correspondent à des volumes commerciaux bien moins élevés que ceux enregistrés avant le blocus. Les importations se sont également accrues, notamment pour les matériaux de construction, ce qui a favorisé l'effort de reconstruction. Néanmoins, de nombreux autres indicateurs sont à la baisse. La moitié des Gazaouis souffrent d'insécurité alimentaire (UNRWA, 2016); l'eau distribuée à Gaza est impropre à la consommation humaine, et l'approvisionnement en électricité est irrégulier et peu fiable.

24. L'activité économique reste fortement entravée par l'état de siège, et les conditions de vie sont plus difficiles qu'avant le changement de millénaire. Sans surprise, la situation générale de dénuement se reflète sur le marché du travail, où le taux de chômage reste supérieur à 40 pour cent et dépasse les 60 pour cent pour les jeunes. La situation des femmes est particulièrement dramatique: le taux de chômage des jeunes femmes, par exemple, est de 85 pour cent. Il y a cependant quelques lueurs d'espoir, dont de nouveaux investissements dans un complexe industriel et l'ambitieux projet «Gaza Gateway», mais leurs effets restent surtout symboliques.

Poursuite de l'édification d'un Etat en l'absence de réconciliation nationale

25. Tandis que le processus de paix demeure dans l'impasse et que la solution fondée sur la coexistence de deux Etats est de plus en plus remise en question, l'édification d'un Etat se poursuit du côté palestinien. Il convient de rappeler que vingt-quatre ans après la signature des Accords d'Oslo, les institutions palestiniennes sont toujours considérées comme suffisamment solides pour soutenir l'Etat émergent. Les insuffisances en matière de capacité de gouvernance devraient être comblées par des investissements et non servir de prétexte pour ne pas relancer le processus de paix.

26. La poursuite de l'édification d'un Etat est considérablement entravée par la division entre le Fatah et le Hamas et par la scission politique qui en résulte entre la Cisjordanie et Gaza. Des tentatives de médiation internationale ont eu lieu en 2016 et au début de l'année 2017, notamment sur l'initiative du Qatar et de la Fédération de Russie, mais n'ont abouti à aucun résultat tangible. Malgré cette division, des élections municipales avaient été annoncées pour octobre 2016, mais ont été annulées par décision de justice, sans qu'une nouvelle date ne soit fixée.

27. En décembre 2016, le Premier ministre, Rami Hamdallah, a présenté le Programme politique national 2017-2022, un document de planification globale pour les six prochaines années, dont l'objectif est de restaurer la confiance des donateurs et de mettre en évidence la capacité de gouvernance des autorités. Toujours en 2016, la loi relative à la sécurité sociale pour les travailleurs du secteur privé a finalement été promulguée. L'institution correspondante est en cours d'établissement, mais les fonds alloués par les donateurs sont pour l'instant insuffisants pour donner pleinement suite à cet important développement institutionnel. L'aide extérieure a diminué au fil des années, mais les donateurs doivent garder à l'esprit que l'Autorité palestinienne et, bien entendu, un Etat palestinien viable ne sont pas en mesure d'acquérir une pleine autonomie sur le plan financier. Un solide soutien budgétaire et un appui constant en matière de développement et d'aide humanitaire leur sont nécessaires, notamment pour soulager les souffrances des Gazaouis.

28. Le besoin d'aide matérielle et financière s'accompagne, dans le même temps, de la nécessité constante de renforcer les institutions démocratiques et l'état de droit. Le

dialogue social et la coopération tripartite sont acceptés en principe, et des institutions sont mises en place pour assurer leur promotion et favoriser des formes de coopération faisant intervenir les partenaires sociaux et la société civile. Il importe toutefois que ces institutions et processus servent en permanence et que la pratique d'une véritable démocratie participative soit inscrite dans le tissu social et politique de la société palestinienne, à tous les niveaux.

L'attentisme prévaut

29. Les Palestiniens ont besoin de la participation active du système international et de ses principaux acteurs, y compris des institutions multilatérales. Sans cette mobilisation internationale, le processus de paix ne peut être relancé. Pour l'heure, les feuilles de route sont compromises par les incertitudes du moment, dans la région comme dans l'ensemble du monde, et Israéliens et Palestiniens semblent avoir perdu le nord. A l'évidence, le maintien du statu quo n'est pas envisageable. La multiplication des colonies, l'accroissement des tensions et le dénuement de plus en plus manifeste des Palestiniens ne favorisent pas la paix. Pendant la visite de la mission, l'atmosphère à Ramallah était en demi-teinte et l'attentisme prévalait. Comme souvent par le passé, les regards sont tournés vers le monde extérieur dans l'espoir d'un nouvel élan. Tous les jeunes Palestiniens rencontrés par la mission, que ce soit vers le mur à Bethléem ou à proximité des colonies de la vallée du Jourdain, ont fait part de leur profonde frustration face à l'injustice de l'occupation et à l'absence de progrès, ainsi que de leur désenchantement à l'égard de la communauté internationale et de leurs propres dirigeants. Il s'agit là d'un signal dangereux, qu'il convient de prendre au sérieux. La «génération d'Oslo», née après les accords de paix, constitue la majorité de la population. Elle a besoin d'espoir et d'une voie à suivre. Le prix des tensions est tout simplement trop élevé. La communauté internationale doit rester déterminée à instaurer la paix au Moyen-Orient et à édifier un Etat à part entière pour les Palestiniens.

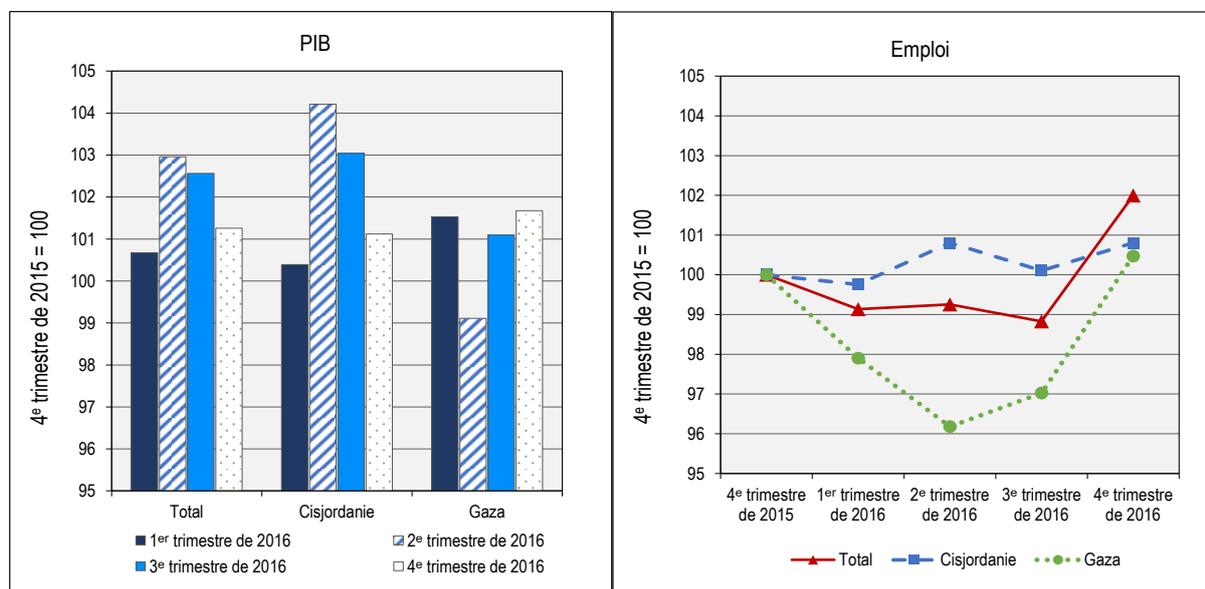
2. L'évolution de l'économie et du marché du travail traduit les obstacles majeurs au développement

L'évolution macroéconomique

30. La production dans le territoire palestinien occupé reste entravée par les restrictions aux échanges et à la libre circulation des travailleurs, l'incertitude politique persistante et les limites imposées aux constructions palestiniennes (Autorité nationale palestinienne, 2017a). L'économie palestinienne a progressé de 4,1 pour cent en 2016 (PCBS, 2017a), ce qui constitue une légère amélioration par rapport au taux de 3,4 pour cent enregistré en 2015. A Gaza, la production a augmenté de 7,7 pour cent en 2016, contre 6,1 pour cent en 2015. Malgré cette croissance liée à la reconstruction, le produit intérieur brut (PIB) de Gaza reste inférieur à son niveau de 2013. En Cisjordanie, le PIB a progressé de 3 pour cent, soit une légère hausse par rapport au taux de 2,6 pour cent enregistré en 2015³.

31. La croissance par habitant est restée faible en 2016, le PIB réel par habitant n'ayant augmenté que de 1,2 pour cent (4,2 pour cent à Gaza et seulement 0,5 pour cent en Cisjordanie). Il n'est donc pas surprenant que ces résultats n'aient pas conduit, en termes de croissance économique, à une forte amélioration des niveaux d'emploi, le nombre total des Palestiniens actifs ayant progressé de 1,9 pour cent au cours de l'année (voir la figure 2.1). Si l'on exclut les travailleurs employés en Israël et dans les colonies, l'emploi palestinien n'a augmenté que de 1,3 pour cent, un chiffre bien inférieur aux 3,3 pour cent de croissance de la population en âge de travailler.

Figure 2.1. Indices du PIB réel (en prix constants de 2004) et du chômage par trimestre (4^e trimestre de 2015 = 100)



Source: Calculs de l'OIT d'après les données communiquées par le Bureau central palestinien de statistique (PCBS), la Comptabilité nationale (2017a) et l'Enquête sur la main-d'œuvre (2017b).

Note: Pour le PIB, le total correspond au territoire palestinien occupé. Pour l'emploi, le total inclut l'ensemble des travailleurs palestiniens, y compris ceux qui sont employés en Israël et dans les colonies.

³ On estime que les seules restrictions imposées dans la zone C ont pour effet de réduire de quelque 35 pour cent le PIB et l'emploi palestiniens, et que le PIB de Gaza a diminué de plus de 50 pour cent depuis le blocus de 2007 (Banque mondiale, 2016).

32. En ce qui concerne les résultats en termes de production des secteurs, l'agriculture, la pêche et la sylviculture, ainsi que le commerce et l'hôtellerie-restauration, ont baissé en 2016, avec un recul très marqué (11 pour cent) dans l'agriculture, la pêche et la sylviculture (voir le tableau 2.1). Ces secteurs représentent à eux seuls plus de 21 pour cent du PIB palestinien total et plus de 28 pour cent de l'emploi palestinien total. La manufacture, les industries extractives et la construction ont obtenu de meilleurs résultats, avec une croissance particulièrement forte (8,2 pour cent) dans ces secteurs. Pourtant, l'agriculture et le secteur manufacturier fournissent aujourd'hui moins de 15 pour cent du PIB, contre plus d'un tiers lors de la signature du Protocole de Paris en 1994.

Tableau 2.1. Croissance d'une année à l'autre en prix constants de 2004, part dans le PIB et part dans l'emploi, par secteur, 2016

	Croissance (2015-16) (%)	Part dans le PIB (%)	Part dans l'emploi (%)		
			Total	Hommes	Femmes
Agriculture, pêche et sylviculture	-11,0	3,0	7,4	7,0	9,0
Manufacture, industries extractives	8,2	11,4	13,4	13,8	11,0
Construction	5,9	7,4	16,5	19,5	0,6
Commerce, hôtellerie-restauration	-1,4	18,1	20,9	22,6	12,0
Transports, stockage et communications	4,1	7,8	6,3	7,1	2,0
Services et autres activités	5,6	52,3	35,5	30,0	65,4
Total	4,1	100	100	100	100

Source: Calculs de l'OIT d'après les données communiquées par le PCBS, la Comptabilité nationale (2017a) et l'Enquête sur la main-d'œuvre (2017b).

Note: Les chiffres correspondant à la part des services et autres activités dans le PIB englobent les droits de douane, les services d'intermédiation financière indirectement mesurés et la TVA sur les importations. Si l'on exclut ces éléments, la part des services et autres activités dans le PIB est de 39 pour cent.

33. Alors que le secteur financier connaît une situation globalement saine, le crédit se développe rapidement, surtout dans les domaines de la consommation, de l'immobilier, de la construction et du financement du commerce. Il est à noter qu'en 2016 le montant global du crédit à la consommation a dépassé le seuil de concentration de 20 pour cent fixé par l'Autorité monétaire palestinienne, ce qui accroît le risque de pressions dans le secteur financier (FMI, 2016). La balance commerciale s'est détériorée en 2016. Les exportations ont augmenté de 6,3 pour cent, atteignant le chiffre de 1,59 milliard de dollars des États Unis (dollars E.-U.), et les importations ont progressé de 7,3 pour cent pour atteindre 4,97 milliards de dollars E.-U. (Autorité nationale palestinienne, 2017a). Cette hausse a coïncidé avec la poursuite de l'appréciation du taux de change réel, qui reste un facteur essentiel de la compétitivité (FMI, 2016). En revanche, la situation budgétaire de l'Autorité palestinienne s'est considérablement améliorée en 2016, avec une baisse du déficit budgétaire total de plus d'un quart, le déficit s'établissant à 4,16 milliards de nouveaux shekels israéliens (NSI), soit environ 1,16 milliard de dollars E.-U. Toutefois, cette amélioration, non structurelle, est due en grande partie aux paiements de transfert ponctuels reçus en 2016, qui incluent des arriérés de recettes fiscales versés par Israël aux Palestiniens (cotisations d'assurance-maladie, taxe de péréquation, droits perçus aux passages frontaliers et autres points de passage, droits de licence téléphonique) (Autorité nationale palestinienne, 2017a). Ces paiements ponctuels ont contribué à compenser la baisse de l'appui budgétaire direct des donateurs, qui est tombé à 614 millions de dollars E.-U. en 2016, contre 725 millions en 2015 et près d'un milliard en 2014. Dans ce contexte de baisse importante de l'aide des donateurs et du creusement du déficit de financement, il faudra, si l'on veut éviter une détérioration du solde budgétaire de l'Autorité palestinienne en 2017, élargir la base fiscale et améliorer la collecte des impôts. Il est par ailleurs capital de pouvoir accéder à la zone C afin d'améliorer les perspectives à long terme pour l'Autorité palestinienne, qui,

selon les estimations, connaîtrait une augmentation de recettes publiques de 800 millions de dollars E.-U., ce qui permettrait de réduire considérablement la dépendance par rapport aux donateurs (Banque mondiale, 2016).

Evolution du marché du travail

34. Le problème de longue date de la création insuffisante d'emplois sur le marché du travail palestinien demeure, et il n'y a guère eu de réelles avancées au cours de l'année écoulée. En 2016, la main-d'œuvre palestinienne a augmenté de 42 000 personnes, soit 3,2 pour cent, passant à 1,34 million, ce qui correspond à peu près au taux de croissance de la population en âge de travailler (voir le tableau 2.2). Le taux d'activité (part de la population en âge de travailler occupant un emploi ou au chômage) est donc resté stable à 45,8 pour cent. Le large écart entre hommes et femmes a peu varié, avec une légère baisse du taux d'activité des hommes, qui est passé à 71,6 pour cent, et une faible augmentation du taux d'activité des femmes, qui s'établit à 19,3 pour cent. Ce dernier compte parmi les plus faibles de la région arabe. Globalement, les femmes représentaient seulement 15,7 pour cent des Palestiniens occupant un emploi en 2016, alors qu'elles constituaient 34,5 pour cent des chômeurs. Le taux de chômage des hommes a légèrement baissé, passant de 22,5 à 22,2 pour cent, tandis que celui des femmes a connu une forte hausse (+5,5 points de pourcentage), passant à 44,7 pour cent.

Tableau 2.2. Indicateurs clés du marché du travail, 2015-16

	2015	2016	2015-16 Variation %
Population âgée de 15 ans et plus (milliers)	2 836	2 930	3,3
Main-d'œuvre (milliers)	1 299	1 341	3,2
Emploi (milliers)	963	980	1,9
Cisjordanie	573	574	0,1
Gaza	277	290	4,4
Israël et colonies	113	117	4,0
Chômage (milliers)	336	361	7,3
			Variation en points de pourcentage
Taux d'activité (%)	45,8	45,8	0,0
Hommes	71,9	71,6	-0,3
Femmes	19,1	19,3	0,2
Jeunes	32,7	32,7	0,0
Taux de chômage (%)	25,9	26,9	1,0
Hommes	22,5	22,2	-0,3
Femmes	39,2	44,7	5,5
Jeunes	40,7	41,7	1,0
Cisjordanie	17,3	18,2	0,9
Hommes	15,0	15,5	0,4
Femmes	26,7	29,8	3,1
Jeunes	28,6	29,8	1,3
Gaza	41,0	41,7	0,7
Hommes	35,9	34,4	-1,5
Femmes	59,6	65,2	5,6
Jeunes	61,0	61,4	0,4

Source: PCBS, Enquête sur la main-d'œuvre, 2015 et 2016.

Note: Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne concordent pas. Les données relatives au marché du travail de la Cisjordanie excluent les travailleurs palestiniens occupant un emploi en Israël et dans les colonies.

35. Les jeunes âgés de 15 à 24 ans étaient au nombre de 1,03 million en 2016, soit 35 pour cent de la population totale en âge de travailler. Toutefois, les jeunes ne représentent que 25 pour cent de la main-d'œuvre totale, car moins d'un tiers des jeunes Palestiniens participent au marché du travail. Plus de 330 000 jeunes (soit 32,3 pour cent) n'étaient pas scolarisés, étaient sans emploi ou sans formation en 2016. Cette proportion élevée de jeunes désœuvrés représente une menace pour l'employabilité et la productivité futures de la main-d'œuvre palestinienne, ce qui pourrait avoir des incidences négatives sur la croissance et les perspectives de développement. Le fort taux de chômage des jeunes, qui atteignait 41,7 pour cent en 2016 (29,8 pour cent en Cisjordanie et 61,4 pour cent à Gaza), n'a cessé d'augmenter. Compte tenu des perspectives d'emploi très sombres pour les jeunes, bon nombre d'entre eux sont exclus du marché du travail.

36. Avec une augmentation de quelque 18 000 personnes, la croissance de l'emploi sur le marché du travail palestinien a été très faible en 2016, ce qui s'explique en grande partie par l'évolution défavorable de l'emploi en Cisjordanie, où les niveaux d'emploi sont restés pratiquement inchangés au cours de l'année précédente. La croissance de l'emploi palestinien a bénéficié principalement à Gaza, qui a connu une augmentation de 4,4 pour cent à partir de taux très bas, ainsi qu'en Israël et dans les colonies, où l'emploi a connu une hausse de 4 pour cent. Il importe de noter qu'en Israël et dans les colonies, l'emploi n'a pas progressé au cours des trois premiers trimestres de 2016, mais a fait un bond en avant au quatrième, avec 17 900 nouveaux emplois, car la demande de main-d'œuvre dans le secteur de la construction a progressé et le gouvernement israélien a délivré davantage de permis de travail aux demandeurs d'emploi palestiniens. Le nombre de permis de travail pour Israël est passé de 60 900 à la fin de 2015 à 74 400 à la fin de 2016 (dont 67 000 permis effectivement utilisés). Le quota de permis a une nouvelle fois été relevé au cours des trois premiers mois de 2017, d'environ 7 000 unités. Le nombre de permis pour les colonies est passé de 27 000 à 29 700 en 2016 (COGAT, 2017). Les niveaux d'emploi à Gaza et en Israël et dans les colonies étant très volatils, la tendance à la faible croissance de l'emploi observée en 2016 en Cisjordanie, où près de 60 pour cent des Palestiniens travaillent, est particulièrement préoccupante.

37. En ce qui concerne l'évolution de l'emploi dans les différents secteurs, la croissance à Gaza, en Israël et dans les colonies a permis de créer plus de 12 000 emplois en 2016. Le secteur de la construction emploie aujourd'hui 16,5 pour cent des travailleurs palestiniens, contre 15,5 pour cent en 2015. Près de 6 000 emplois ont été créés dans le commerce et l'hôtellerie-restauration, 5 700 dans la manufacture, les industries extractives et 5 200 dans les transports, le stockage et les communications. L'agriculture, la pêche et la sylviculture ont connu la baisse la plus importante avec la disparition de 11 300 emplois, soit une perte de 13,6 pour cent. Les femmes ont été particulièrement touchées et l'augmentation importante du taux de chômage des femmes est partiellement due à la contraction de ce secteur.

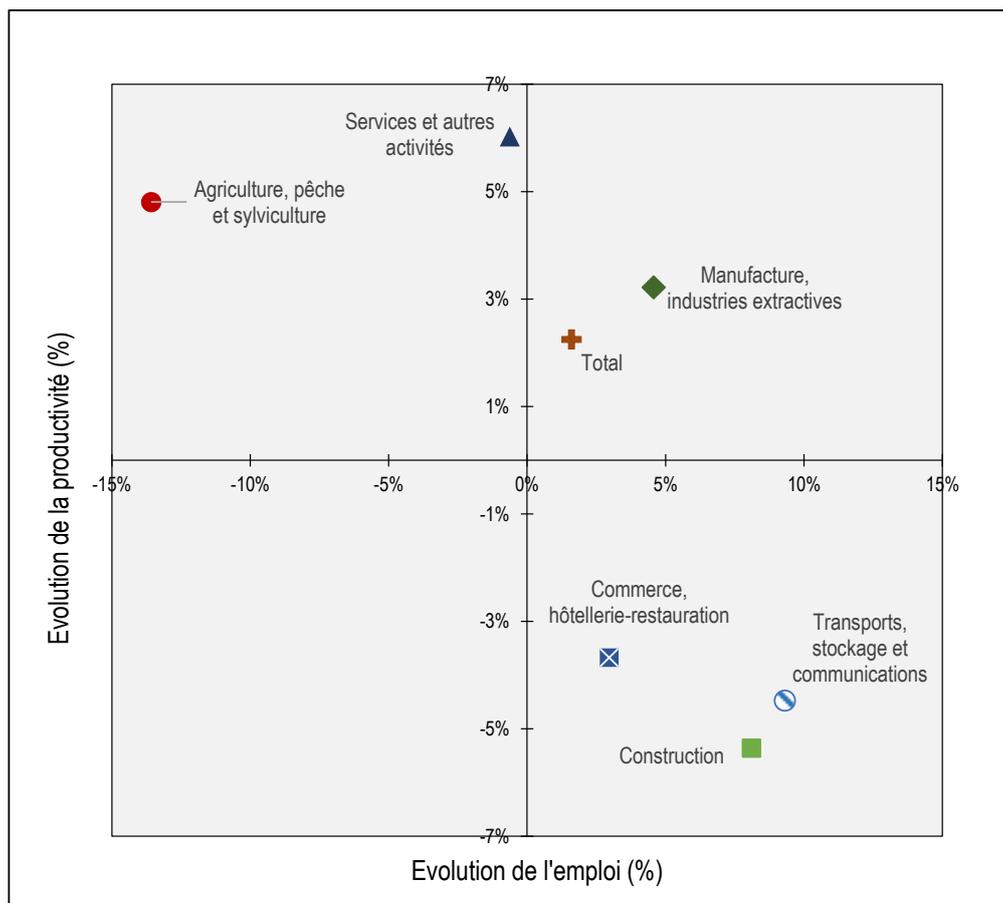
38. Outre les chiffres de l'emploi, il importe d'évaluer la croissance de la productivité du travail, qui, sur le long terme, est un élément déterminant de la qualité de l'emploi et du développement économique global. La productivité des travailleurs palestiniens a augmenté de 2,2 pour cent en 2016, après deux années consécutives de baisse (-3,2 pour cent en 2015 et -5 pour cent en 2014)⁴. Cette amélioration récente de la productivité constitue une évolution positive, mais il y a lieu de relever que la productivité a connu une très faible

⁴ Estimations du BIT fondées sur le PCBS, la Comptabilité nationale (2017a) et l'Enquête sur la main-d'œuvre (2017b). On entend par productivité la production par personne employée. A cet effet, la production est le PIB total net des droits de douane, des services d'intermédiation financière indirectement mesurés et de la TVA sur les importations.

hausse au cours de la dernière décennie, avec une moyenne annuelle de seulement 0,6 pour cent entre 2005 et 2016, et une croissance pratiquement nulle depuis 2010.

39. La figure 2.2 donne un aperçu de la croissance de l'emploi et de la productivité par secteur économique en 2016. Elle exclut Israël et les colonies, et rend donc compte de la croissance de l'emploi et de la productivité sur le marché du travail palestinien. Les secteurs où l'emploi et la productivité ont augmenté en 2016 figurent en haut à droite. Sur les six grands secteurs économiques, un seul – la manufacture, les industries extractives – a connu une croissance à la fois de l'emploi et de la productivité en 2016. Par contre, trois secteurs ont connu une augmentation de l'emploi mais une baisse de la productivité du travail: la construction, le commerce et l'hôtellerie-restauration, les transports, le stockage et les communications. Dans le secteur de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture, la productivité a augmenté alors que l'emploi et la production baissaient fortement. Le secteur des services a enregistré la croissance de la productivité la plus rapide, mais l'emploi a reculé. Alors que, d'une année sur l'autre, les indicateurs de l'emploi et de la productivité sont caractérisés par une certaine volatilité, cette tendance sur le long terme se reflète clairement sur l'ensemble du marché du travail palestinien: la croissance de l'emploi et celle de la productivité des travailleurs ont été et restent l'une comme l'autre insuffisantes.

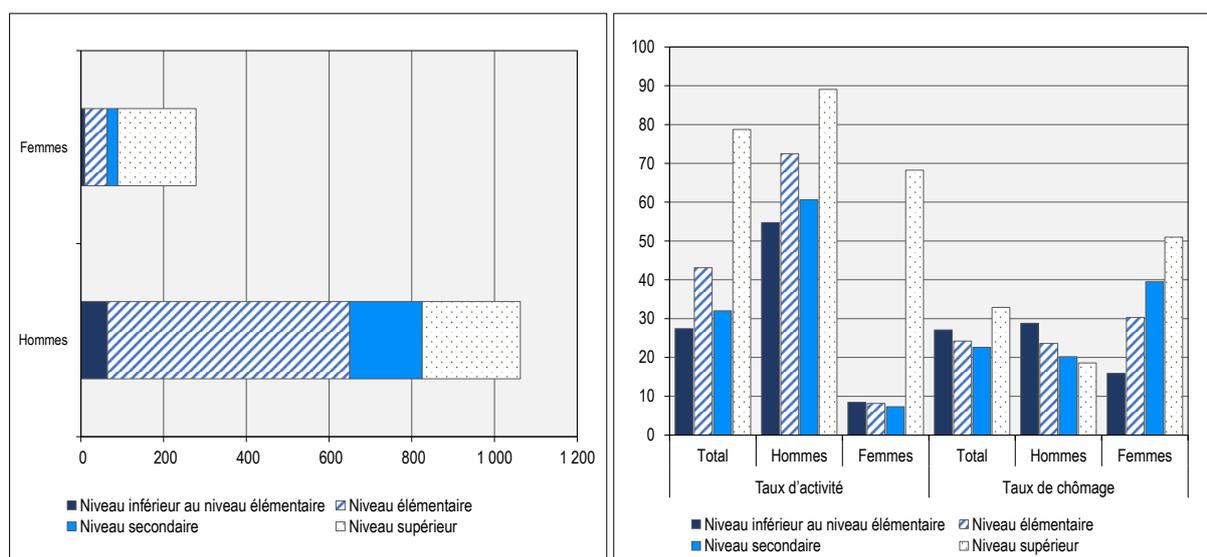
Figure 2.2. Croissance de la productivité du travail et croissance de l'emploi, par grand secteur, 2016



Source: Calculs du BIT d'après les données communiquées par le PCBS, la Comptabilité nationale (2017a) et l'Enquête sur la main-d'œuvre (2017b).

40. La connaissance du profil des personnes occupant un emploi et des personnes au chômage, notamment leur niveau d'éducation, contribue à identifier les problèmes structurels et d'inadéquation entre les qualifications et les besoins du marché du travail. L'éducation est un élément déterminant du taux d'activité, les Palestiniens qui ont un niveau d'instruction élevé ayant plus de chances d'entrer sur le marché du travail. Sur l'ensemble des Palestiniens en âge de travailler, près de 32 pour cent ont fait des études supérieures, 15 pour cent des études secondaires, 48 pour cent ont atteint le niveau élémentaire ou préparatoire et près de 5 pour cent n'ont pas atteint le niveau élémentaire. Toutefois, le niveau d'éducation des femmes en âge de travailler est très différent de celui des hommes. Parmi les Palestiniennes qui occupent un emploi ou qui cherchent du travail, 68 pour cent ont suivi un enseignement supérieur. Pour les hommes, cette proportion n'est que de 22,3 pour cent (voir la figure 2.3). Hommes et femmes confondus, on trouve les taux d'activité les plus élevés chez les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Le taux d'activité des Palestiniennes ayant suivi un enseignement supérieur dépasse les 65 pour cent, alors que celui des femmes n'ayant pas atteint ce niveau est inférieur à 10 pour cent.

Figure 2.3. Taux d'activité et chômage selon le niveau d'éducation, population de 15 ans et plus, 2016



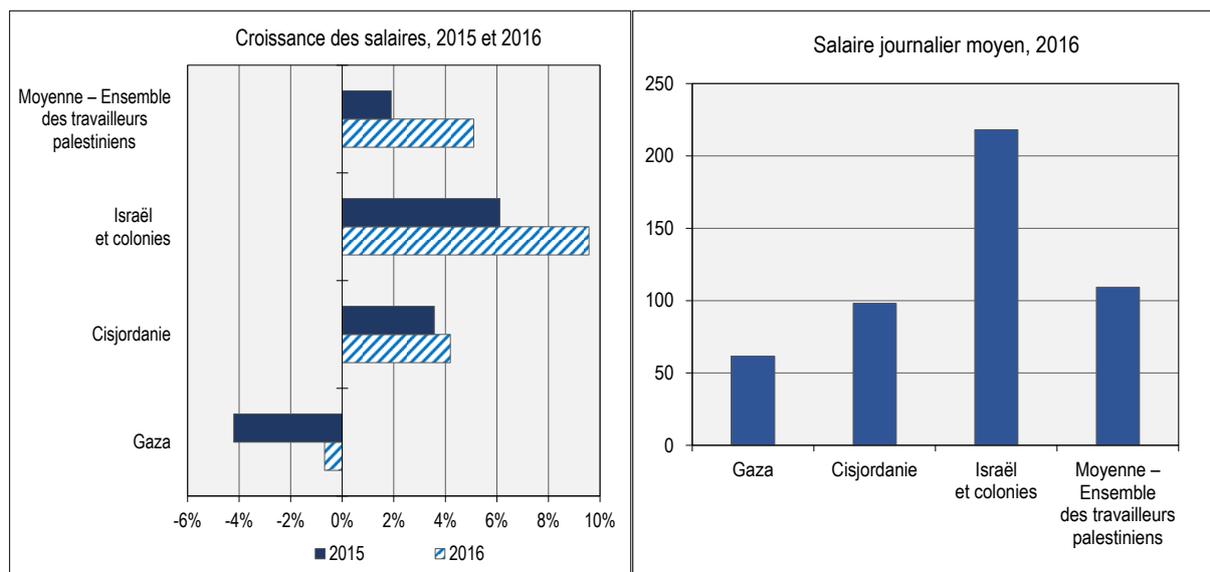
Source: PCBS, Enquête sur la main-d'œuvre (2017b).

Note: Le niveau élémentaire comprend les cycles élémentaire et préparatoire.

41. Si les Palestiniens les plus instruits ont plus de chances d'entrer dans la vie active, ils sont aussi, globalement, ceux qui ont le moins de chances de trouver un emploi, une tendance qui s'explique par la mauvaise situation du marché du travail chez les femmes ayant un niveau d'éducation élevé. Les Palestiniennes qui ont fait des études supérieures connaissent un taux de chômage effarant de 51 pour cent, soit trois fois supérieur au taux de chômage des Palestiniens ayant le même niveau d'études. Chez les hommes, par contre, ce sont les moins instruits qui connaissent les plus forts taux de chômage. Le taux de chômage des hommes n'ayant pas atteint le niveau élémentaire s'établit à près de 29 pour cent, et il est de 24 pour cent chez ceux qui ont un niveau d'éducation élémentaire/préparatoire. Ces chiffres soulignent le fait que le marché du travail palestinien n'offre tout simplement pas assez de possibilités d'emploi, quel que soit le niveau d'éducation et de formation, un phénomène qui touche de manière disproportionnée les femmes, et en particulier les plus instruites d'entre elles.

42. La mesure la plus directe de la qualité de l'emploi est le niveau et le taux de croissance des salaires. La croissance des salaires palestiniens s'est accélérée de manière significative en 2016, avec une augmentation de 5,1 pour cent du salaire journalier moyen, qui avait progressé de 1,9 pour cent en 2015 (voir la figure 2.4). Cette évolution a été favorisée par la forte croissance du salaire des travailleurs occupant un emploi en Israël et dans les colonies, où les salaires journaliers ont augmenté de 9,6 pour cent, et en Cisjordanie, où les salaires ont progressé de 4,2 pour cent. A Gaza, le salaire journalier moyen a diminué de 0,7 pour cent, alors qu'il avait connu une baisse encore plus forte en 2015 (-4,2 pour cent). En moyenne, les travailleurs palestiniens ont gagné 109 NSI par jour ouvré en 2016. Cette moyenne est tirée à la hausse par des salaires moyens considérablement plus élevés en Israël et dans les colonies, où les travailleurs palestiniens gagnent en moyenne 218 NSI par jour, soit plus de 3,5 fois le salaire moyen à Gaza et plus de 2,2 fois le salaire moyen en Cisjordanie. Le salaire mensuel moyen des Palestiniens qui travaillent en Israël et dans les colonies (4 144 NSI par mois) est 2,9 fois plus élevé que le salaire minimum palestinien (1 450 NSI). Ce chiffre est à comparer au salaire mensuel moyen en Cisjordanie (1 856 NSI).

Figure 2.4. Croissance annuelle du salaire journalier des travailleurs palestiniens, 2015 et 2016, et salaire journalier moyen, 2016



Source: Calculs du BIT d'après les données communiquées par le PCBS et l'Enquête sur la main-d'œuvre (2017b).

43. Il y a lieu de relever que les salaires moyens ne donnent pas d'indications sur les écarts de niveau de rémunération entre les différents groupes de travailleurs. Ils ne rendent pas compte par exemple des écarts de salaire entre les sexes, qui sont significatifs dans tous les secteurs d'activité. Globalement, les femmes gagnent en moyenne 83 NSI par jour, contre 114 NSI pour les hommes. Ainsi, les travailleurs palestiniens gagnent en moyenne 37 pour cent de plus par jour que les travailleuses palestiniennes. On constate le plus fort écart de salaire entre les sexes dans le secteur manufacturier, où les hommes gagnent 90 pour cent de plus par jour en moyenne que les femmes (97 NSI contre 51 NSI). Dans l'ensemble, ce sont les travailleurs du secteur de la construction qui gagnent le plus, avec une moyenne de 173 NSI par jour. Cette moyenne est fortement influencée par le niveau plus élevé des salaires moyens en Israël, puisque près de la moitié des Palestiniens qui travaillent dans le secteur de la construction sont employés en Israël et dans les colonies.

44. Les salaires moyens masquent aussi d'autres inégalités du marché du travail. Par exemple, bien que les salaires palestiniens moyens aient augmenté en 2016, plus de 126 000 Palestiniens travaillant dans le secteur privé – soit 38,8 pour cent de l'ensemble des travailleurs du secteur privé – gagnent moins que le salaire minimum légal. Là encore, les femmes sont touchées de manière disproportionnée: 47,1 pour cent de celles qui travaillent dans le secteur privé gagnaient moins que le salaire minimum en 2016. Un domaine dans lequel les femmes s'en sortent relativement mieux que les hommes est la probabilité de cotiser à un fonds de pension. Près de 63 pour cent des travailleuses contribuaient à un tel fonds en 2016, contre 45,6 pour cent des travailleurs. Ces chiffres montrent que les salariés du secteur public sont proportionnellement beaucoup plus nombreux à cotiser à un fonds de pension que les salariés du secteur privé. Dans les secteurs comptant peu de salariés relevant du secteur public, cette proportion n'est que de 13,7 pour cent dans le commerce et l'hôtellerie-restauration, de 18,2 pour cent dans la manufacture et de 25 pour cent dans la construction.

45. Le niveau nettement plus élevé des salaires en Israël, ainsi que les mauvaises perspectives de l'emploi au niveau local, ont poussé de nombreux Palestiniens à chercher du travail en Israël. Cette forte demande, conjuguée à l'existence d'un système de permis de travail, qui lie chaque Palestinien travaillant en Israël à un employeur israélien, a favorisé l'émergence d'intermédiaires puissants, qui soutirent de l'argent aux demandeurs d'emploi palestiniens pour les aider à obtenir un permis de travail en Israël. Les membres de la mission ont été informés à plusieurs reprises que cette pratique est largement répandue, les travailleurs devant souvent payer 2 000 NSI par mois pour obtenir le droit de travailler en Israël⁵.

46. Même si l'on ne connaît pas avec précision le pourcentage de Palestiniens travaillant en Israël et dans les colonies qui obtiennent leur permis en passant par ces intermédiaires, les scénarios présentés dans le tableau 2.3 montrent que, même dans l'hypothèse où 10 pour cent seulement des travailleurs sont concernés, les coûts sont considérables. Selon ce scénario bas, qui repose par ailleurs sur un coût moyen du permis situé dans la fourchette inférieure des estimations, les sommes payées chaque année aux intermédiaires s'élèveraient tout de même à 232 millions de NSI, soit 3,6 pour cent du montant total des salaires perçus par les Palestiniens en Israël. Si l'on retient le scénario intermédiaire (20 pour cent des travailleurs concernés et le coût moyen du permis de 1 850 NSI par mois), les sommes prélevées par les intermédiaires s'élèveraient chaque année à 572 millions de NSI, soit environ 9 pour cent du montant total des salaires versés.

Tableau 2.3. Estimation de la «taxe de courtage», selon trois scénarios

	Scénario bas	Scénario intermédiaire	Scénario haut
<i>Hypothèses retenues</i>			
«Taxe de courtage» mensuelle par permis	1 500	1 850	2 200
Travailleurs concernés (% du total)	10	20	40
<i>Estimation de la «taxe de courtage»</i>			
Montant de la «taxe de courtage» (millions de NSI)	232	572	1 360
«Taxe de courtage» exprimée en pourcentage des salaires totaux	3,6	8,9	16,9
Source: Estimations du BIT d'après les données communiquées par le PCBS, l'Enquête sur la main-d'œuvre (2017b), et Kav LaOved, 2016, pour la fourchette de la «taxe de courtage».			

⁵ Le prix de marché d'un permis est estimé entre 1 500 et 2 500 NSI par mois (Kav LaOved, 2016).

47. Il est à relever que, même avec une «taxe de courtage» de 2 200 NSI par mois (scénario haut), un travailleur palestinien touchant un salaire moyen gagnerait plus en Israël qu'un salaire moyen en Cisjordanie. De plus, au regard de la rareté des possibilités d'emploi en Cisjordanie, le choix se résume souvent à être chômeur ou à payer la «taxe de courtage». Les membres de la mission ont été informés qu'Israël a pris récemment la décision de réviser le système d'attribution des permis (décision qui devrait être mise en œuvre au milieu de l'année 2017) qui constituait une réponse directe au problème des intermédiaires (voir le chapitre 3). Les scénarios présentés ci-dessus indiquent que, si cette initiative permet de réduire les sommes versées par les Palestiniens aux intermédiaires, les travailleurs palestiniens et leurs familles en retireront des avantages considérables sur les plans économique et social.

Les restrictions continuent à peser lourdement sur la croissance et le développement en Cisjordanie

48. L'occupation a une incidence directe et considérable sur les perspectives du marché du travail en Cisjordanie, car les nombreuses restrictions à la libre circulation et les contraintes en matière d'accès à la terre et aux ressources naturelles et à la construction pèsent sur la croissance économique et l'emploi. Les restrictions à la libre circulation incluent les postes de contrôle, les barrages routiers, les barrières métalliques, les remblais et les tranchées, ainsi que la barrière de séparation, dont la construction se poursuit en suivant un tracé qui, à plus de 85 pour cent, se situe à l'intérieur de la Cisjordanie⁶. A la mi-décembre de 2016, il existait 472 obstacles à la libre circulation sur l'ensemble du territoire de la Cisjordanie, dont 44 postes de contrôle surveillés en permanence, ainsi que 110 autres obstacles dans le district d'Hébron H2 (OCHA, 2016a)⁷. C'est surtout l'incertitude croissante qui décourage l'investissement et freine la croissance de l'emploi, toutes ces restrictions nuisant au marché du travail local. Les possibilités d'accès peuvent changer considérablement d'un jour à l'autre, selon le seul bon vouloir des autorités israéliennes. De plus, les marchés de Jérusalem-Est sont de plus en plus coupés de la Cisjordanie, ce qui compromet encore plus la subsistance de ses employeurs et de ses travailleurs.

49. La zone C s'étend sur plus de 60 pour cent du territoire de la Cisjordanie et renferme l'essentiel de ses ressources naturelles; elle revêt une importance capitale pour le développement économique, en particulier pour l'agriculture et les industries agroalimentaires. Pourtant, cette zone reste entièrement placée sous le contrôle d'Israël pour la sécurité et les services administratifs. Près des trois quarts de la zone C relèvent de la compétence des conseils régionaux des colonies israéliennes et ne sont donc pas accessibles aux fins du développement de l'économie palestinienne. Les restrictions à l'accès des Palestiniens aux précieuses ressources naturelles de la mer Morte restent en place, ce qui exclut toute possibilité de tirer des recettes du tourisme et, partant, réduit

⁶ Lorsqu'elle sera achevée, la barrière de séparation s'étirera sur près de 700 km. Dans son avis consultatif du 9 juillet 2004, la Cour internationale de Justice a demandé la cessation immédiate des travaux d'édification, le démantèlement des portions de l'ouvrage déjà construites ainsi que des réparations pour tous les dommages causés. Cet avis a été appuyé par la résolution ultérieure de l'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/ES-10/15 du 20 juillet 2004).

⁷ Le Protocole spécial d'Hébron signé entre Israël et l'Autorité palestinienne le 17 janvier 1997 a institué une zone séparée, appelée zone H2, qui couvre à peu près 20 pour cent de la ville d'Hébron; l'Autorité palestinienne y assure les services administratifs, Israël conservant pour sa part le contrôle intégral de la sécurité. Les colons israéliens qui résident dans cette zone sont sous la protection d'une forte présence militaire israélienne, au milieu de quelque 40 000 Palestiniens (sachant que la population totale de la ville d'Hébron compte approximativement 200 000 Palestiniens).

considérablement les moyens de subsistance des Palestiniens et restreint les possibilités globales de développement en Cisjordanie. Comme les zones A et B sont souvent séparées par une partie de territoire appartenant à la zone C, les restrictions imposées dans cette dernière ont d'autres répercussions profondes en Cisjordanie.

50. Le pont Allenby (pont du Roi Hussein), seul point de passage terrestre international entre la Cisjordanie et l'extérieur, continue d'enregistrer une augmentation de son trafic, de 10 pour cent par an en moyenne. Malgré l'augmentation des investissements consentis par Israël, cet ouvrage reste insuffisant pour le volume de trafic, et les temps de traitement et d'attente demeurent un problème grave, qui se traduit par des gaspillages et une baisse de la productivité (OQ, 2016).

51. Les exportations restent limitées, car les produits palestiniens sont relativement peu compétitifs sur les marchés mondiaux, et les restrictions en vigueur ont pour effet d'accroître la dépendance des Palestiniens à l'égard du commerce avec Israël. Les coûts de production élevés s'expliquent par plusieurs facteurs, notamment l'impossibilité d'importer toute une série de matières premières essentielles, dont les engrais. Ces matières premières, ainsi que d'autres intrants d'importance vitale, figurent sur une liste d'articles «à double usage» qu'Israël considère comme dangereux pour la sécurité. De plus, les délais d'attente aux points de passage entraînent des gaspillages et une augmentation des coûts. Ces facteurs ont pour effet direct de réduire la productivité et la compétitivité des Palestiniens. Sans une levée généralisée de ces restrictions et d'autres restrictions qui entravent directement et indirectement les échanges, il y a peu d'espoir de voir une augmentation significative et durable des exportations, et la croissance globale et les perspectives du marché du travail resteront bien en deçà des possibilités.

La situation à Gaza reste dramatique

52. Le blocus de Gaza par Israël est en vigueur depuis une décennie. Si la croissance économique s'est accélérée en 2016 par rapport à un niveau de départ très bas, les informations communiquées par les interlocuteurs des membres de la mission, les observations directes de ces derniers et les données objectives fournies par une série d'indicateurs du marché du travail mettent en évidence le caractère dramatique de la situation. Seul un quart de la population de Gaza en âge de travailler occupe un emploi, un chiffre inférieur de 10 points de pourcentage à celui enregistré en Cisjordanie (voir le tableau 2.4). Le taux de chômage global à Gaza atteignait presque 42 pour cent en 2016, et celui des jeunes était supérieur à 61 pour cent. Ces deux chiffres sont deux fois plus élevés que les taux de chômage correspondants en Cisjordanie. A Gaza, le demandeur d'emploi moyen reste au chômage pendant quinze mois, soit presque trois fois plus longtemps que son homologue cisjordanien. Environ 37 pour cent des jeunes de Gaza sont non scolarisés ou sans emploi ni formation. A Gaza, les salaires sont inférieurs de près de 40 pour cent à ceux de la Cisjordanie, et plus des trois quarts des travailleurs du secteur privé gagnent moins que le salaire minimum légal.

Tableau 2.4. Indicateurs clés, Gaza et Cisjordanie

	Gaza	Cisjordanie
Population âgée de 15 ans et plus	1 076 582	1 853 245
Population âgée de 15 à 24 ans (% de la population en âge de travailler)	37,2	33,7
Travailleurs possédant un diplôme de l'enseignement supérieur (% du total)	38,7	27,8
Rapport emploi/population	27,0	37,3
Emploi dans le secteur public (% du total)	36,4	15,4
Taux de chômage	41,7	18,2
Taux de chômage des jeunes	61,4	29,8
Durée moyenne du chômage (mois)	15,2	5,7
Pourcentage de jeunes non scolarisés ou sans emploi ni formation	36,6	29,5
Salaire journalier moyen (NSI)	61,6	98,1
Pourcentage des travailleurs du secteur privé gagnant moins que le salaire minimum	76,5	19,4

Source: PCBS, Enquête sur la main-d'œuvre (2017b).

Note: Les données relatives au marché du travail en Cisjordanie excluent les travailleurs palestiniens occupant un emploi en Israël et dans les colonies.

53. Au-delà de ces chiffres, qui traduisent l'atonie du marché de l'emploi, d'autres données rendent compte du caractère tragique de la situation. La seule centrale électrique de Gaza a été obligée de fermer temporairement en avril 2016, ce qui a provoqué des coupures de courant pouvant durer entre 18 et 20 heures par jour. La situation s'est quelque peu améliorée sur le reste de l'année 2016, avec une alimentation en électricité assurée jusqu'à huit heures d'affilée. Au début de 2017, cependant, il y a eu une nouvelle détérioration, les résidents de Gaza ne bénéficiant de courant électrique que pendant environ deux heures par jour (UNRWA, 2017b). En outre, alors que l'accès à l'eau est essentiel pour vivre à Gaza, plus de 95 pour cent de l'eau extraite de la nappe aquifère de Gaza est impropre à la consommation humaine. L'ouverture à Gaza, en janvier 2017, de la plus grande usine de désalinisation d'eau de mer ne devrait apporter qu'un soulagement marginal, car la grande majorité des Gazaouis devront continuer à acheter au prix fort une eau distribuée par camions-citernes (OCHA, 2017a). Sur une population totale de 1,9 million, Gaza compte 1,3 million de réfugiés, dont 960 000 sont tributaires des rations alimentaires fournies par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Malgré l'aide qu'ils reçoivent, près de 40 pour cent des Gazaouis vivent en dessous du seuil de pauvreté. Il n'y a que 267 écoles pour quelque 262 000 écoliers. La plupart d'entre eux sont confrontés à une situation difficile en dehors de l'école, et l'UNRWA estime qu'au moins 30 pour cent des enfants réfugiés de Gaza ont besoin d'un soutien psychologique pour surmonter le traumatisme lié à une exposition répétée à la violence et au conflit armé.

54. Le commerce et l'accès aux marchés extérieurs continuent de jouer un rôle extrêmement important pour les perspectives économiques de Gaza. Bien que la politique adoptée par Israël en vue de rétablir partiellement les échanges commerciaux entre la Cisjordanie et Gaza ait été poursuivie en 2016, le volume des transactions commerciales est resté très faible par rapport à ce qu'il était avant la mise en place du blocus de Gaza en 2007. Les exportations ont augmenté, passant de 621 chargements de camions en 2015 à 837 chargements en 2016. Toutefois, ces totaux restent négligeables par rapport aux 5 000 à 15 000 chargements annuels enregistrés entre 2000 et 2007 (OCHA, 2017b). Les importations ont augmenté, passant de 96 100 chargements de camions en 2015 à 122 600 chargements, en raison principalement d'une augmentation des importations de

matériaux de construction qui transitent par le point de passage de Kerem Shalom. Cette amélioration, conjuguée à l'augmentation des importations de ciment égyptien transitant par le point de passage de Rafah, a entraîné une réduction importante du prix du ciment en 2016, qui est de bon augure pour la poursuite de la croissance dans le secteur de la construction. Toutefois, les secteurs agricole et industriel, sinistrés au cours des récentes guerres, continuent de souffrir gravement du blocus et des restrictions qui l'accompagnent. A cet égard, l'application de la liste d'articles «à double usage» qui ne peuvent pas être importés à Gaza freine à la fois la production et le développement des infrastructures. Au fil du temps, ces restrictions sévères ont amputé la capacité productive du secteur privé de Gaza et ont foncièrement modifié la structure de l'économie. Ces facteurs, combinés aux restrictions d'entrée imposées aux commerçants et à l'interdiction faite aux travailleurs d'accéder aux marchés extérieurs, restent les principaux obstacles à la croissance et à l'emploi.

3. Les droits des travailleurs palestiniens vivant sous occupation

L'expansion des colonies israéliennes s'intensifie

55. Cinquante ans après le début de l'occupation israélienne, la construction et l'expansion des colonies en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, restent un obstacle majeur à la réalisation des droits des travailleurs palestiniens. Les colonies sont des communautés organisées de civils israéliens installés sur des territoires occupés avec l'approbation et le soutien direct ou indirect du gouvernement israélien (OCHA, 2007). A l'heure actuelle, il existe environ 150 colonies en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. De plus, une centaine d'avant-postes ont été établis sans l'approbation du gouvernement et sont considérés comme illégaux en vertu du droit israélien (OCHA, 2017a).

56. Selon différentes sources, les colons seraient entre 600 000 et 750 000, dont plus de 200 000 vivant à Jérusalem-Est. Si l'on exclut Jérusalem-Est, en 2015, le taux de croissance du nombre de colons en Cisjordanie était de 4,1 pour cent, soit plus de deux fois le taux de croissance de la population en Israël. A titre de comparaison, la croissance de la population palestinienne en Cisjordanie n'était que de 2,5 pour cent (B'Tselem, 2017a; PCBS, 2016). Dans la zone C, les colons sont plus nombreux que les Palestiniens.

57. Les Nations Unies ont affirmé à maintes reprises que les colonies israéliennes dans les territoires occupés depuis 1967 étaient contraires au droit international et constituaient un obstacle à la paix et au développement économique et social⁸. La résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies la plus récente sur le sujet, la résolution 2334 (2016), condamne «la construction et l'expansion de colonies de peuplement, le transfert de colons israéliens, la confiscation de terres, la destruction de maisons et le déplacement de civils palestiniens, en violation du droit international humanitaire et des résolutions pertinentes». Rappelant l'engagement pris par Israël au titre de la feuille de route du Quatuor de 2003 de geler toutes ses activités de peuplement et de démanteler tous les avant-postes établis depuis mars 2001, le Conseil de sécurité exige de nouveau dans cette résolution qu'Israël «arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est» (Nations Unies, 2016a).

58. Toutefois, plusieurs initiatives officielles israéliennes menées en 2016 et au début de 2017 indiquent que l'objectif est l'expansion des colonies. L'approbation de nouveaux projets de construction a continué en 2016 et s'est accélérée dans les premiers mois de 2017. En 2016, 2 630 logements ont été mis en chantier dans les colonies de Cisjordanie, ce qui représente une augmentation de près de 40 pour cent par rapport à l'année précédente, et le deuxième nombre le plus élevé de mises en chantier depuis 2001 (Peace Now, 2017a; CBS, 2017)⁹. En janvier 2017, le gouvernement a fait deux annonces concernant la construction d'un total de 5 500 logements dans les colonies de la zone C de Cisjordanie. L'approbation et l'appel d'offres sont intervenus rapidement après (Nations Unies, 2017b).

59. Le 6 février 2017, la Knesset a voté la loi n° 5777-2017 de régulation des colonies en Judée et en Samarie, appelée également loi de régularisation. La nouvelle loi vise à régulariser les colonies israéliennes de Cisjordanie qui ont été construites ou étendues «de

⁸ L'illégalité des colonies en droit international a été confirmée par la Cour internationale de Justice (CIJ, 2004), les Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève (HPC, 2001) et le Conseil de sécurité des Nations Unies (résolutions 465 (1980) et 2334 (2016)).

⁹ 2013 est la seule année au cours de laquelle le nombre de mises en chantier – 2 874 – a été plus important.

bonne foi» ou «avec le consentement de l'Etat», en vue de permettre la poursuite de l'établissement et du développement des colonies (Knesset, 2017). Le texte définit largement les colonies israéliennes et prévoit l'expropriation de terres privées. Il est à craindre que cette nouvelle loi régularise rétroactivement 3 921 logements via l'expropriation de 8 183 dounams¹⁰ de terres privées palestiniennes. Elle pourrait en particulier conduire à la légalisation progressive de 55 avant-postes (représentant 797 logements) situés au cœur de la Cisjordanie, et à la régularisation de 3 125 logements situés sur des terrains privés palestiniens dans 72 colonies, dont 50 se trouvent à l'est de la barrière de séparation (Peace Now, 2016). Selon le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, la loi de régularisation marque un tournant majeur dans la position traditionnelle d'Israël concernant le statut juridique des territoires occupés (Nations Unies, 2017b). Les organisations israéliennes de défense des droits de l'homme ont introduit un recours contre la loi auprès de la Haute Cour de justice (ACRI et coll., 2017).

60. Des préoccupations ont également été exprimées concernant l'approbation en mars 2017 de l'établissement d'une nouvelle colonie – la première depuis plus de vingt-cinq ans – pour les résidents de l'avant-poste illégal d'Amona démolie sur ordonnance de la Haute Cour israélienne de justice début février 2017. Plusieurs terrains non contigus du gouvernorat de Naplouse, représentant près de 1 000 dounams, ont été déclarés «domaine public» en vue de l'établissement de la nouvelle colonie, et trois avant-postes ont été légalisés. Cette décision risque d'empêcher les agriculteurs de quatre villages voisins d'accéder à leurs terres, ce qui aura à terme des conséquences négatives sur les revenus qu'ils tirent de leurs exploitations agricoles (Nations Unies, 2017b; OCHA, 2017c). Dans le même temps, le Premier ministre israélien a annoncé la publication de nouvelles instructions sur l'implantation de colonies, qui permettent la construction de nouveaux bâtiments dans les limites d'une colonie existante, sur une zone limitrophe ou, le cas échéant, dans le voisinage le plus immédiat possible (Haaretz, 2017; Peace Now, 2017b).

Violence et déplacement continu en Cisjordanie

61. Bien que la vague de violence et de tensions qui s'est abattue en octobre 2015 se soit apaisée au cours de l'année 2016 et au début de l'année 2017, de graves préoccupations subsistent. En 2016, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) a enregistré l'assassinat de 97 Palestiniens et de 13 Israéliens en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et en Israël. En outre, plus de 3 200 Palestiniens ont été blessés par les forces israéliennes, et près de 200 Israéliens ont été blessés par des Palestiniens. Côté palestinien, la vaste majorité des accidents a eu lieu pendant des manifestations et des affrontements (OCHA, 2016a; OCHA, 2017c). Au premier trimestre de 2017, 13 Palestiniens ont été tués et 319 autres ont été blessés par les forces israéliennes, notamment au cours d'attaques, prétendues attaques, affrontements et opérations de sécurité. Pendant la même période, quatre soldats israéliens ont été tués et au moins 70 autres Israéliens ont été blessés dans des attaques menées par des Palestiniens. Le fait que des enfants palestiniens soient tués ou blessés pendant des affrontements et des attaques reste très préoccupant (Nations Unies, 2017b; OCHA, 2017c).

62. Les communautés palestiniennes de Cisjordanie restent exposées aux incidents impliquant des colons. Ces incidents prennent notamment la forme d'actes de harcèlement verbal ou physique visant des agriculteurs qui tentent d'accéder à leurs terres; d'attaques faisant des blessés et des morts; et de dommages aux biens, en particulier aux oliviers.

¹⁰ Un dounam correspond à 0,1 hectare.

En 2016, plus de 1 500 oliviers appartenant à des Palestiniens ont été endommagés ou déracinés. Malgré la baisse des incidents impliquant des colons ces dernières années, qui s'explique sans doute par les mesures préventives adoptées par les autorités palestiniennes, il est inquiétant de constater que les plaintes déposées par les agriculteurs donnent peu souvent lieu à des enquêtes, sans parler de mises en accusation (OCHA, 2017a; Yesh Din, 2016). Des colons israéliens ont par ailleurs été blessés ou ont subi des dommages matériels lors d'incidents provoqués par des Palestiniens (OCHA, 2017c).

63. En 2016, les démolitions et les déplacements enregistrés en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, ont atteint leur plus haut niveau depuis que l'OCHA a commencé à recueillir des données en 2009. La grande majorité des structures ont été détruites ou saisies pour absence de permis de construire délivré par les autorités israéliennes, alors qu'il est presque impossible d'obtenir un de ces permis. La plupart des démolitions ont eu lieu dans la zone C et ont principalement affecté des communautés d'éleveurs et de Bédouins. La communauté d'éleveurs de Khirbet Tana (Naplouse), située dans une zone de tir de l'armée israélienne, figure parmi les plus touchées. En 2016, 875 structures appartenant à des Palestiniens ont été démolies dans la zone C, 190 à Jérusalem-Est et 28 dans les zones A et B, provoquant le déplacement de plus de 1 600 personnes, dont environ la moitié d'enfants, et des conséquences sur les moyens de subsistance de plus de 7 000 personnes (OCHA, 2017c; OCHA, 2017d). Près de 30 pour cent des bâtiments démolis en 2016 étaient des structures financées par des donateurs. Fin 2016, plus de 12 500 ordres définitifs de démolition de structures de la zone C appartenant à des Palestiniens étaient en suspens. Ces ordres n'ont pas de date d'échéance et peuvent être exécutés à tout moment (OCHA, 2017d). Les démolitions se sont accélérées au premier trimestre de 2017, et 200 structures de la zone C et à Jérusalem-Est ont été détruites, ce qui a entraîné le déplacement de plus de 400 personnes (OCHA, 2017c). Les démolitions punitives qui visent les habitations familiales d'auteurs ou d'auteurs présumés d'attaques contre des citoyens israéliens se seraient également poursuivies (HaMoked, 2017).

Conséquences sur les terres et les ressources

64. Bien que la grande majorité des Palestiniens de Cisjordanie vivent dans les zones A et B, la quasi-totalité des terres nécessaires à l'économie et à la subsistance d'un Etat palestinien viable est située en zone C. Cependant, seul 1 pour cent des terres de la zone C est dévolu au développement palestinien.

65. Il est à craindre que la récente expansion des colonies, le développement des infrastructures et la démolition de foyers palestiniens et de structures dans la zone C conduisent à une accélération de la fragmentation de la Cisjordanie (Nations Unies, 2017b). De nouvelles restrictions à la liberté de circulation pourraient accroître les obstacles qui empêchent les Palestiniens d'accéder à leurs lieux de travail et à leurs terres, et limiter leur capacité de préserver leurs moyens de subsistance. Des études récentes de l'OCHA expliquent par exemple comment l'expansion de facto des zones de peuplement dans les gouvernorats d'Hébron, de Ramallah et de Naplouse a largement contribué à la vulnérabilité. Les effets conjugués des actes de violence et d'intimidation impliquant des colons, des restrictions à la liberté de circulation, et de la perte de l'accès aux terres et aux ressources en eau utilisées auparavant pour l'irrigation et le bétail ainsi que pour les loisirs ont des conséquences majeures sur les conditions de vie et la sécurité alimentaire des familles touchées (OCHA, 2017a).

66. Par ailleurs, dans le gouvernorat de Bethléem, où la mission s'est rendue, l'expansion des colonies accroît la fragmentation des territoires, réduit l'espace de développement et crée une séparation entre les zones urbaines et l'arrière-pays rural. Les agriculteurs

palestiniens de quelque 22 communautés du gouvernorat doivent obtenir une autorisation ou bénéficier de mesures de coordination préalable pour accéder à leurs terres situées au-delà de la barrière de séparation ou à proximité de colonies (OCHA, 2015). S'ils ne peuvent pas accéder à leurs terres, ces dernières seront laissées en friche, ce qui entraînera une baisse de leurs moyens de subsistance.

67. Les précédents rapports du Directeur général ont souligné les conséquences discriminatoires de la politique israélienne de planification et de zonage pour la Cisjordanie et Jérusalem-Est. Toute construction réalisée par des Palestiniens dans la zone C de la Cisjordanie ou à Jérusalem-Est – qu'il s'agisse de bâtiments commerciaux, agricoles ou destinés à d'autres usages générateurs de revenus, ou de travaux d'amélioration des infrastructures (écoles, eau, assainissement) – est soumise à l'approbation des autorités israéliennes. Au cours du premier semestre de 2016, 91 pour cent des 428 demandes de permis de construire dans les communautés palestiniennes de la zone C ont été rejetées (OCHA, 2017d). L'autorisation étant rarement accordée, des Palestiniens continuent de construire leurs logements et d'autres structures sans permis, courant en permanence le risque de voir les bâtiments démolis et d'être déplacés.

68. Améliorer l'accès aux ressources en eau est vital pour permettre aux Palestiniens de subvenir à leurs besoins. Plus de 70 pour cent des communautés palestiniennes de la zone C ne sont pas reliées au réseau de distribution d'eau et risquent donc d'être confrontées à de graves pénuries d'eau. En juin 2016, la compagnie des eaux israélienne Mekorot, le plus important distributeur d'eau courante en Cisjordanie, a considérablement réduit la quantité d'eau fournie à 14 communautés palestiniennes dans 4 gouvernorats, faisant dépendre 150 000 personnes de l'eau distribuée par camion-citerne, plus coûteuse (OCHA, 2016b). En janvier 2017, le Coordonnateur des activités gouvernementales dans les territoires (COGAT) et l'Autorité palestinienne ont signé un accord visant à relancer la Commission mixte de l'eau, qui était inactive depuis six ans et est un important mécanisme de décision en matière de répartition des ressources en eau. Il est trop tôt pour évaluer le résultat de cet accord.

69. De nombreuses communautés d'éleveurs et de Bédouins dépendent pour leur subsistance de l'accès aux terres et aux ressources situées dans la zone C. La mission a rencontré des membres de la communauté de Bédouins du village d'Az-Zubeidat, dans le gouvernorat de Jéricho, dont les principales sources de revenus sont l'agriculture et l'élevage, et qui souffrent d'un accès limité aux pâturages en raison des restrictions. Des ordres de démolition concernant neuf structures résidentielles et 21 structures destinées aux animaux sont en suspens. De plus, la communauté fait face à des confiscations et des réquisitions de terres et de services, à des opérations militaires et à des arrestations. L'absence de perspectives contraint les familles à chercher du travail dans les colonies israéliennes environnantes (OCHA, 2017e). La réinstallation des communautés de Bédouins contre leur gré à l'intérieur ou à proximité de la zone choisie par les autorités israéliennes pour ses projets concernant le couloir E1 ainsi que l'expansion de la colonie de Ma'ale Adumim à l'est du gouvernorat de Jérusalem génèrent de nouvelles inquiétudes (OCHA, 2017a).

Jérusalem-Est sous pression

70. Les Palestiniens de Jérusalem-Est continuent de subir des discriminations, des restrictions à la liberté de circulation, la précarité des droits de résidence et une grave crise du logement. Par exemple, 15 pour cent seulement des demandes de permis de construire déposées par les Palestiniens de Jérusalem-Est ont été approuvées en 2016. Dans le même temps, la construction de plus de 900 logements dans au moins quatre colonies de Jérusalem-Est a été autorisée et des permis de construire ont été délivrés (Nations Unies, 2017b).

71. La barrière de séparation isole plusieurs localités de Jérusalem-Est de la ville. Environ 160 000 Palestiniens vivent dans ces localités et doivent franchir des postes de contrôle pour aller travailler et accéder aux services de santé et d'éducation. Ces résidents continuent de payer des impôts municipaux, mais les infrastructures et les services financés par ces impôts se sont considérablement dégradés; les réseaux de distribution d'eau et d'assainissement n'évoluent pas au même rythme que la croissance démographique, et l'explosion de la demande de logements encourage les constructions non autorisées et l'adoption de pratiques dangereuses (OCHA, 2016b).

72. La situation des Palestiniens qui vivent et travaillent dans la vieille ville reste morose, et les tensions et les incidents sont réguliers. Les commerçants continuent d'être victimes de harcèlement et de pressions visant à leur faire quitter ou vendre leurs commerces. D'autres craignent que la pression accrue des colons qui engagent des actions en matière de propriété foncière n'entraîne leur expulsion ou la démolition de leurs logements et de leurs commerces. Il semble que les commerçants soient de plus en plus nombreux à fermer leurs commerces en raison des dettes qu'ils ont accumulées.

Gaza: les conséquences de la séparation

73. La situation humanitaire à Gaza reste désespérée. Bien que certains entrepreneurs obtiennent des autorisations de sortie de la zone, les travailleurs sont pris au piège en raison des restrictions sévères à la liberté de circulation, des zones d'accès restreint et des ressources limitées, qui ont de graves conséquences sur leurs droits fondamentaux et leurs moyens de subsistance.

74. Contrairement à la Cisjordanie, il est impossible de chercher un travail en Israël, car le marché du travail israélien est fermé aux travailleurs de Gaza. Seule une minorité peut encore obtenir des autorisations de sortie, sous réserve de la délivrance d'une autorisation de sécurité. Il s'agit des entrepreneurs, des malades en suivi médical et de leurs accompagnants, du personnel des organisations internationales, et des personnes dans des situations humanitaires particulières. En 2016, le nombre de Palestiniens sortant de Gaza par le poste de contrôle d'Erez a baissé de 13 pour cent par rapport à 2015, année au cours de laquelle la circulation de personnes avait considérablement augmenté (OCHA, 2017d). Les entrepreneurs de Gaza sont particulièrement touchés, comme en témoigne une baisse de 20 pour cent du nombre de passages. Seulement 900 permis commerciaux étaient disponibles, contre 5 000 en 2015, ce qui a empêché un grand nombre d'entrepreneurs d'avoir des activités commerciales en dehors de Gaza. Le quota des permis pour les «hommes d'affaires à Gaza» a baissé de façon drastique, et s'élève aujourd'hui à seulement 175.

75. L'accès aux terres agricoles et aux ressources maritimes reste extrêmement limité. Les zones d'accès restreint qui longent la frontière regroupent une part significative des terres cultivables de Gaza. Les zones situées à quelques centaines de mètres au-delà de la bande d'accès restreint de 300 mètres le long de la clôture de sécurité séparant Gaza d'Israël ne sont pas sécurisées, ce qui empêche les activités agricoles. Les agriculteurs et les pêcheurs palestiniens qui s'approchent des zones d'accès restreint risquent d'être blessés ou tués. En 2016, selon les données recueillies par l'OCHA, les forces israéliennes ont provoqué 8 morts et 178 blessés palestiniens à Gaza. La même année, l'armée israélienne aurait arrêté 113 pêcheurs. Les autorités de facto auraient par ailleurs empêché des pêcheurs de sortir en mer, portant ainsi atteinte à leurs moyens de subsistance déjà sérieusement mis à mal par les restrictions d'accès imposées par Israël (OCHA, 2017c; B'Tselem, 2017b).

Travailleurs palestiniens en Israël: une demande d'emplois croissante

76. Travailler en Israël est toujours une source importante de revenus pour de nombreux Palestiniens, et la demande connaît un nouvel essor. Toutefois, bien que le quota pour l'emploi de travailleurs palestiniens ait récemment été revu à la hausse dans la plupart des secteurs – le quota global était de 81 500 en mars 2017 – tous les permis disponibles ne sont pas octroyés. Quatre-vingt-dix-huit pour cent sont délivrés à des hommes. Plusieurs interlocuteurs ont informé la mission que de nombreux Palestiniens – hommes et femmes – travaillaient en Israël sans permis. Selon différentes sources, ils seraient entre 35 000 et 42 000.

77. En Israël, les travailleurs palestiniens sont couverts par les conventions collectives et le droit du travail israéliens, bien que l'application effective de ces instruments soit un motif d'inquiétude. Des problèmes d'ordre pratique se posent, notamment les bulletins de salaire incomplets et l'absence de contrat de travail (Autorité nationale palestinienne, 2017b; Macro, 2017). Pour répondre à certaines des préoccupations concernant les bulletins de salaire et la délivrance des permis exprimées par le contrôleur des finances publiques dans son rapport de 2014, l'Office de la population et de l'immigration a publié sur son site Web des informations supplémentaires en arabe à l'intention des travailleurs, ainsi que des modèles actualisés de bulletins de salaire mensuels et de formulaires de permis à l'intention des employeurs.

78. Les employeurs présentent leurs demandes d'embauche de travailleurs palestiniens à la division des paiements de l'Office de la population et de l'immigration. Dans le cadre du système actuel, un travailleur palestinien ne peut travailler que pour l'employeur mentionné sur son permis, ce qui le place en situation de vulnérabilité et de dépendance vis-à-vis de son employeur. L'obtention d'un permis ne garantit pas l'accès automatique à l'économie israélienne: les permis peuvent en effet être confisqués, et l'entrée sur le territoire peut être refusée sans raison ni explication. La pratique des autorités de sécurité israéliennes consistant à inscrire des travailleurs palestiniens sur une liste noire est toujours d'actualité, ainsi que la «dissuasion administrative» qui permet de refuser à des travailleurs en possession d'un permis valable le passage à un poste de contrôle au motif qu'ils portent le même nom de famille ou sont originaires du même village que des personnes accusées d'attaques contre des Israéliens. Des organisations non gouvernementales israéliennes estiment que de nombreux travailleurs qui figurent sur la liste noire n'ont aucune sécurité réelle. Malgré la complexité des procédures d'appel et l'augmentation des décisions négatives, certains travailleurs sont parvenus à faire retirer leur nom de la liste ou à récupérer leur permis (MachsomWatch, 2017).

79. Devant la difficulté d'obtenir un permis de travail, de nombreux travailleurs palestiniens sont prêts à payer à des intermédiaires des honoraires mensuels allant de 1 500 à 2 500 NSI pour être mis en relation avec un employeur. Le recrutement par le biais d'intermédiaires qui ne sont soumis à aucun contrôle semble être répandu et aggrave pour de nombreux travailleurs palestiniens le risque d'exploitation et de mauvais traitements. Certains travailleurs prennent des risques importants en se rendant en Israël sans permis. Selon les informations reçues par la mission, nombre d'entre eux ne bénéficient d'aucune protection au travail, notamment en matière de traitement médical en cas d'accident du travail.

80. La mission a été informée par ses interlocuteurs israéliens qu'une réforme visant à mettre un terme aux pratiques abusives des employeurs et des intermédiaires était en cours. Elle portera notamment sur la mise en place d'un système électronique de paiement des salaires et elle introduira des modifications substantielles du régime de permis pour les travailleurs palestiniens qui seront mises en œuvre progressivement (gouvernement

d'Israël, 2016). La nouvelle procédure devrait permettre à un travailleur de changer plus facilement d'employeur, et elle devrait entrer en vigueur dans le secteur de la construction à compter de juillet 2017. Elle pourra être étendue à d'autres secteurs ultérieurement. Le nouveau système permettra aux travailleurs palestiniens en possession d'un permis de travail de travailler pour tout entrepreneur enregistré en Israël et autorisé à employer des travailleurs palestiniens. Ces derniers ne seront donc pas dépendants d'un contrat avec un employeur unique.

81. La situation aux points de passage est toujours médiocre. Au fil du temps, plusieurs organisations non gouvernementales israéliennes et la Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU), qui surveillent régulièrement les postes de contrôle, ont recueilli de nombreuses informations. Les missions précédentes envoyées par le Directeur général de l'OIT ont à maintes reprises observé les conditions de passage aux postes de contrôle. Les travailleurs palestiniens continuent de subir des contrôles de sécurité drastiques à des points de passage bondés où ils font souvent la queue pendant des heures. Ils continuent d'être soumis à des traitements humiliants et à des actes de harcèlement, notamment des actes de harcèlement sexuel qui touchent principalement les femmes. Des files d'attente distinctes pour les femmes sont mises en place à certains points de passage mais permettent rarement un passage plus rapide ou une sécurité accrue. En outre, les travailleurs doivent parfois parcourir de longues distances pour se rendre aux postes de contrôle ou à leur travail. Après ces longs trajets, notamment après avoir attendu aux points de passage, les travailleurs prennent leur poste fatigués et sont moins productifs; ils sont plus susceptibles d'être victimes d'un accident du travail.

82. Comme l'indique le chapitre 2, les travailleurs palestiniens sont très présents dans le secteur israélien de la construction, où les accidents du travail sont fréquents. En 2016, 48 travailleurs de ce secteur, dont 21 Palestiniens, ont trouvé la mort dans des accidents du travail en Israël (Macro, 2017). Les lésions professionnelles sont elles aussi nombreuses, bien que beaucoup, en particulier les lésions sans gravité, ne soient pas signalées, car les travailleurs craignent de perdre leur emploi, connaissent mal leurs droits ou sont en situation irrégulière. Les travailleurs rencontrent de plus des difficultés pour être indemnisés et accéder à des soins de santé (Kav LaOved, 2015; Autorité nationale palestinienne, 2017b; Macro, 2017). Les conditions de travail des travailleurs palestiniens dépendent dans une large mesure de la capacité des services israéliens d'inspection du travail de faire appliquer la législation du travail en vigueur. Le gouvernement israélien s'emploie à améliorer son système d'inspection du travail en créant des postes d'inspecteur du travail à plein temps (OCDE, 2015).

83. Dans le secteur de la construction, la convention collective générale signée entre l'Association des constructeurs israéliens et la Fédération des travailleurs de la construction et du bois de la Histadrout est toujours en vigueur. La mission a été informée que la commission d'examen des plaintes, à laquelle peuvent participer des représentants de la Histadrout et de la PGFTU, a traité 900 cas depuis avril 2016, dont la majorité concernait des travailleurs palestiniens. La plupart des plaintes portait sur le paiement des salaires et des retenues sur salaire, et 88 pour cent des affaires ont été résolues par la commission. La question du traitement des plaintes reçues directement par la PGFTU et transmises à la Histadrout pour suite à donner n'est pas résolue; beaucoup de plaintes n'ont pas pu être traitées parce qu'elles ne relevaient pas du champ d'application de la convention collective ou qu'elles n'étaient pas étayées des documents nécessaires. La Histadrout prend par ailleurs des mesures pour sensibiliser les travailleurs palestiniens aux questions de sécurité et de santé au travail.

Droits des travailleurs palestiniens dans les colonies israéliennes

84. Travailler dans les colonies est officiellement fortement déconseillé par les autorités palestiniennes, mais ce travail représente pour des milliers de travailleurs palestiniens un moyen sûr de subvenir aux besoins de leurs familles et d'améliorer leurs moyens de subsistance. Le quota pour les permis de travail dans les colonies a récemment été augmenté de 2 900, soit un total de 29 795 en mars 2017 (COGAT, 2017). Les hommes sont majoritairement employés dans la construction, tandis que les femmes sont souvent affectées aux travaux agricoles ou à des activités de service telles que le travail domestique. Il est difficile d'obtenir des données. Il ressort de recherches récemment menées par le BIT que les travailleurs domestiques sont réticents à révéler leur profession en raison de la connotation négative associée au fait de travailler dans les colonies israéliennes. Les travailleurs domestiques travaillent souvent dans des conditions extrêmement précaires, subissent des actes de harcèlement et peuvent à tout moment se voir refuser l'accès à leur lieu de travail (BIT, 2016a).

85. Dans le village d'Az-Zubeidat, situé dans la vallée du Jourdain, où la mission s'est rendue, de nombreuses femmes sont engagées dans les travaux agricoles saisonniers dans les colonies avoisinantes. La plupart de ces femmes obtiennent leur emploi par le biais d'intermédiaires et sont rarement en contact direct avec leur employeur. Les femmes indiquent gagner 70 NSI pour une journée de travail de sept heures. Les risques en matière de sécurité et de santé au travail seraient courants pendant le transport et les heures de travail. Des cas de travail des enfants ont également été signalés. Néanmoins, la perspective d'avoir un revenu, aussi bas soit-il, aurait poussé de nombreux jeunes à abandonner l'école pour travailler dans les colonies.

86. La protection des droits des travailleurs palestiniens dans les colonies pose des problèmes complexes. Les informations sur les conditions de travail sont souvent anecdotiques ou parcellaires. Les travailleurs connaissent généralement mal leurs droits (Kav LaOved, 2016; Macro, 2017). En vertu des Accords d'Oslo, l'Autorité palestinienne n'a pas compétence pour connaître des plaintes concernant les colonies de la zone C. La Haute Cour de justice israélienne a estimé en 2007 que les employeurs israéliens de Cisjordanie devaient respecter la législation du travail israélienne dans leurs relations avec tous leurs travailleurs. Pour l'heure, Israël n'applique qu'une petite partie de sa législation, notamment concernant le salaire minimum, par voie d'ordonnances militaires, et l'inspection du travail reste largement absente des colonies. Des interlocuteurs du ministère israélien de l'Économie et de l'Industrie ont informé la mission que les services d'inspection du travail n'avaient réglé qu'un seul cas de violation, qui portait sur l'application de la législation sur le salaire minimum et concernait dix travailleurs palestiniens d'une entreprise implantée dans les colonies. Aucune décision n'a été prise s'agissant des recommandations formulées en 2014 par l'équipe spéciale interministérielle, qui avait recensé une série de lois israéliennes relatives au travail en vue de leur application dans les colonies de Cisjordanie par ordonnance militaire (BIT, 2016b).

4. Gouvernance et renforcement des institutions

Renforcement des institutions: construire une stratégie réaliste

87. Les institutions publiques constituent le fondement de tout gouvernement. Toutefois, l'Autorité palestinienne et la société font face à un défi très particulier: poursuivre le renforcement des institutions sans perspective immédiate d'Etat indépendant. En effet, ces dernières années, les progrès réalisés dans le renforcement des capacités institutionnelles ont ralenti en raison de contraintes extérieures, notamment les conséquences de l'occupation et la baisse des contributions des donateurs, ainsi que de facteurs internes, telle l'absence d'unité politique.

88. Dans ce contexte, le Programme politique national 2017-2022 approuvé par le gouvernement de l'Autorité palestinienne en décembre 2016, et qui propose une vision pragmatique et bien arrêtée, est un élément particulièrement important. Cette vision met l'accent sur les mesures concrètes nécessaires pour renforcer les institutions palestiniennes et améliorer les services fournis par ces dernières. Compte tenu des obstacles auxquels se heurtent en permanence la gouvernance et le renforcement efficace des institutions palestiniennes, le programme politique national se veut plus applicable d'un point de vue politique, budgétaire et opérationnel que les plans précédents (Autorité nationale palestinienne, 2016a).

89. Bien que les efforts accomplis au cours des dix dernières années aient principalement porté sur la mise en place de l'ensemble des institutions publiques, le programme s'attache en priorité à garantir un fonctionnement efficace du gouvernement. Il met en avant la nécessité pour les institutions publiques de respecter les principes de responsabilité et de transparence, il introduit un nouveau système de gestion des résultats et contient des dispositions fortes de lutte contre la corruption. Un futur code de conduite et d'éthique à l'intention de la fonction publique palestinienne devrait fournir une base institutionnelle pour un mode de gouvernement éthique.

90. Aux yeux d'un travailleur ou d'un employeur palestinien, confronté à de graves problèmes quotidiens, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies peut sembler lointain, voire abstrait. Toutefois, les avancées concrètes sur le terrain vers la réalisation des objectifs de développement durable correspondants ont un rapport direct avec le renforcement des institutions palestiniennes et l'amélioration des moyens de subsistance des Palestiniens. Il est donc significatif que les autorités aient intégré des aspects essentiels des objectifs de développement durable dans des documents de politique nationale, tels que le Programme politique national 2017-2022 et les stratégies sectorielles qui en découlent.

Nouveau programme de promotion du travail décent

91. L'occupation restreint la capacité des Palestiniens de se déplacer librement dans leurs terres ancestrales, chercher un emploi, se rendre au travail, commercer et conclure des transactions économiques. Ces facteurs empêchent de réunir les conditions préalables essentielles à la réalisation de l'Agenda du travail décent et limitent la faculté de l'Autorité palestinienne et des partenaires sociaux de le mettre en œuvre. Comme la mission a pu le constater lors de ses visites sur le terrain, l'occupation a des conséquences catastrophiques

sur le quotidien de ceux qui travaillent et recherchent un emploi en Cisjordanie – ou pire, à Gaza – et des personnes qui se rendent en Israël pour travailler.

92. Le Programme palestinien de promotion du travail décent 2013-2016 est arrivé à son terme et a fait l'objet d'une évaluation indépendante qui a mis en avant sa grande pertinence au regard des besoins des mandats et des objectifs nationaux de développement. Il ressort également de l'évaluation que les principaux objectifs fixés ont été atteints (BIT, 2016c). Le nouveau Programme de promotion du travail décent 2017-2020 a été élaboré en étroite collaboration avec le BIT. Il met à profit les priorités et les succès de la période 2013-2016 et accorde une attention accrue aux questions de gouvernance, notamment le renforcement du dialogue social et la promotion de la liberté syndicale.

Parvenir à une gouvernance du travail efficace

93. La Stratégie pour le travail 2017-2022 est un document de planification fondamental qui fixe des objectifs stratégiques dans le domaine du travail, comme la réduction du chômage, le développement de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP), l'autonomisation des coopératives, le renforcement des capacités institutionnelles sur les questions du travail et la réforme du cadre juridique structurel du travail. Qui plus est, cette stratégie démontre également la volonté des autorités palestiniennes de promouvoir le travail décent en établissant un système d'administration du travail solide, renforçant le tripartisme, promouvant la liberté syndicale et le dialogue social en tant qu'outil de développement et de réglementation du travail, ainsi qu'en luttant contre le travail des enfants (Autorité nationale palestinienne, 2017d). La stratégie repose sur un vaste partenariat entre les institutions nationales chargées de l'administration du travail et leurs nombreux partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux.

94. Le ministère palestinien du Travail, qui emploie environ 900 fonctionnaires à son siège de Ramallah et dans les 14 bureaux régionaux des gouvernorats, est responsable de domaines stratégiques clés comme la promotion de l'emploi, la législation du travail (notamment sa mise en œuvre via les services d'inspection du travail), les conditions de travail et les relations professionnelles.

95. La réforme de la législation du travail portant sur la révision de la loi du travail n° 7/2000 et sur d'autres textes de loi repose sur un large processus consultatif visant à parvenir à un consensus entre toutes les parties intéressées. Le ministère du Travail et les partenaires sociaux sont déterminés à faire avancer la réforme en 2017. Plusieurs comités techniques tripartites ont été mis en place en vue de traiter des aspects essentiels de la réforme tels que les conditions de travail, la sécurité et la santé au travail et l'inspection du travail. De plus, les principaux acteurs mènent actuellement, avec l'appui du BIT, des discussions et des consultations sur la loi relative aux syndicats afin que le projet de loi soit parfaitement conforme aux normes internationales du travail pertinentes. La Commission nationale sur les salaires devrait par ailleurs, à la suite de plusieurs demandes des syndicats, se pencher sur la révision du niveau du salaire minimum, qui s'élève à 1 450 NSI (375 dollars E.-U.) par mois depuis 2012.

96. Le cadre juridique ne garantit pas à lui seul le respect des droits des travailleurs dans la pratique: des services d'inspection du travail efficaces et un accès à la justice sans entrave sont nécessaires pour assurer le respect de la loi. Les services palestiniens d'inspection du travail se sont améliorés depuis 2010; une évaluation du BIT avait alors estimé que la marge de progression était importante dans des domaines tels que l'élaboration des politiques, la coordination, la planification, la gestion des procédures, la

formation et les transports. Surtout, le nombre d'inspecteurs du travail est passé de 42 en 2016 à 57, et le BIT a apporté un appui en matière de renforcement des capacités.

97. Outre les investissements dans la formation du personnel, des efforts ont été accomplis en vue de moderniser et d'améliorer le système d'information utilisé pour les statistiques relatives à l'inspection du travail ainsi que la collecte et l'enregistrement des données concernant les accidents du travail. Le nouveau système d'information devrait idéalement être intégré dans le système d'information pour le marché du travail du ministère du Travail. En 2016, une nouvelle liste récapitulative sur l'inspection du travail a par ailleurs été mise au point et testée sur le terrain. La même année, une stratégie et un programme nationaux pour la sécurité et la santé au travail ont été approuvés par le gouvernement, mais aucun engagement financier n'a été pris à ce jour.

98. Les investissements dans les capacités institutionnelles du ministère ont permis d'accroître le nombre d'inspections, qui s'est élevé à 6 530 en 2016, soit 5,6 pour cent des établissements soumis à inspection. En comparaison, 5 180 et 4 727 inspections avaient été réalisées respectivement en 2015 et 2014. Un total de 682 cas d'accidents du travail a été enregistré, dont 15 accidents mortels, principalement dans le secteur de la construction. Ils ont fait l'objet de 6 500 actions en justice contre les établissements contrevenants (Autorité nationale palestinienne, 2016b).

99. En l'absence de tribunaux du travail spécialisés, et dans un contexte apparent de détérioration des relations professionnelles, les autorités palestiniennes mettent en avant le règlement extrajudiciaire des conflits du travail, qu'ils soient individuels ou collectifs (Autorité nationale palestinienne, 2017c). En 2016, le département des relations professionnelles du ministère du Travail a traité 970 plaintes individuelles, dont 371 ont été réglées et 264 renvoyées aux juridictions civiles. Le même département a examiné, à la demande de l'une des parties au conflit, 45 affaires de restructuration d'entreprises et 25 conflits collectifs du travail, dont 4 grèves.

Un dialogue social qui n'est pas à la hauteur de ses promesses

100. Le dialogue social est vital pour le renforcement efficace et efficient des institutions palestiniennes; il jouit d'une solide base institutionnelle mais, selon la plupart des interlocuteurs, il peut contribuer plus efficacement à atteindre cet objectif.

101. Ces dernières années, plusieurs comités tripartites permanents ou ad hoc ont encouragé une approche participative des changements législatifs et politiques, notamment sur la sécurité et la santé au travail, le travail des enfants, les salaires, le handicap, l'emploi et les droits des femmes, ainsi que sur la sécurité sociale. L'Autorité palestinienne a respecté le tripartisme au cours de ces processus, notamment dans l'adoption du Programme politique national 2017-2022, la mise en œuvre des objectifs de développement durable et l'adoption d'une première loi sur la sécurité sociale pour les travailleurs du secteur privé. Toutefois, les partenaires sociaux ont fait part de leurs préoccupations concernant la composition des comités et le degré de participation des organisations de travailleurs et d'employeurs.

102. L'année 2016 a été marquée par des interruptions du processus tripartite causées par divers problèmes qui ont opposé l'Autorité palestinienne et la PGFTU et qui ont de facto empêché le syndicat d'avoir accès à ses actifs financiers pendant la majeure partie de l'année. En conséquence, les réunions du principal organe tripartite, la Commission des politiques du travail, ont été suspendues. Ces conflits ont été en grande partie réglés en décembre 2016, et les réunions récentes du conseil d'administration tripartite de

l'institution de la sécurité sociale et d'autres organes techniques tripartites sont une avancée.

103. Bien que l'efficacité du tripartisme dépende largement de la volonté des parties impliquées, les relations entre les partenaires sociaux sont également entravées par la structure de l'économie palestinienne, dominée par les micro et petites entreprises et caractérisée par la part élevée de la main-d'œuvre qui occupe des emplois temporaires ou saisonniers. La négociation collective est par conséquent plus courante dans les secteurs moins fragmentés tels que les télécommunications, les services publics et l'industrie alimentaire. Selon la PGFTU, plus de 400 conventions collectives ont été conclues ces quatre dernières années (PGFTU, 2016). Plus de 236 000 personnes (environ 190 000 hommes et 46 600 femmes) étaient syndiquées en 2015. Le taux de syndicalisation est relativement élevé dans le secteur de la santé et des services sociaux, l'éducation et la fonction publique, mais il est beaucoup plus faible dans la majeure partie du secteur privé (PCBS, 2015).

Promotion de l'emploi et développement des compétences

104. Compte tenu des perspectives d'évolution de la taille et de la structure de la population des territoires palestiniens occupés, un rapport de la Commission nationale de la population du bureau du Premier ministre et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a estimé que, en 2030-2035, 72 000 emplois devraient être créés pour intégrer les nouveaux entrants sur le marché du travail, contre 58 000 actuellement. A titre de comparaison, le nombre d'emplois n'a augmenté que de 18 000 entre 2015 et 2016. De plus, les nombreux chômeurs devront eux aussi être intégrés (Autorité nationale palestinienne et FNUAP, 2016c), ce qui représente un enjeu de taille pour la création d'emplois et le développement des compétences.

105. Même les travailleurs les plus qualifiés – et en particulier les femmes – ont du mal à trouver un emploi qui corresponde à leurs compétences. Pour remédier à cette situation, le ministère du Travail et les organisations d'employeurs et de travailleurs ont réitéré leur engagement en faveur d'une réforme de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels. Le Programme politique national 2017-2022 met l'accent sur l'harmonisation de l'EFTP et de l'enseignement supérieur avec les besoins du marché du travail et les objectifs de développement, ainsi que sur l'actualisation et le renforcement des infrastructures et des établissements d'EFTP. A cette fin, les cursus doivent être modernisés, la numérisation intégrée et les normes globales plus élevées (Autorité nationale palestinienne, 2016a).

106. Le ministère du Travail a, avec le ministère de l'Education et de l'Enseignement supérieur, pris des mesures en vue d'améliorer la gouvernance de l'EFTP, parmi lesquelles la relance du Conseil supérieur de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels, qui sera appuyé par un conseil d'administration et le centre de développement. Ce dernier est chargé d'élaborer une loi sur l'EFTP et un plan de mise en œuvre pour les prochaines années (Autorité nationale palestinienne, 2017e).

107. Reconnaissant qu'il est urgent de trouver des solutions à la crise de l'emploi, le Programme politique national 2017-2022 fait de la création de possibilités d'emploi une priorité. Elles consistent notamment à élargir le Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale (PFESP), à encourager la création d'emplois au moyen de partenariats public-privé et à développer des programmes de promotion de l'emploi pour les diplômés, ainsi qu'à garantir un environnement de travail sûr.

108. Le PFESP est actuellement relancé et il est un facteur central de la création d'emplois. Il fournit principalement une aide à la création d'entreprises au moyen, par exemple, de modestes prêts et cible les jeunes diplômés, les femmes, les personnes défavorisées et sans emploi ainsi que les coopératives par le biais de subventions et de prêts consentis à des conditions favorables (PFESP, non daté). Il convient de noter que l'attention accordée aux services d'aide à la création d'entreprises est quelque peu limitée par rapport au mandat initial du PFESP, qui recouvrait également l'élaboration, la coordination et le suivi des politiques.

109. Le ministère du Travail a informé la mission de sa volonté de lever 1 milliard de dollars E.-U. en vue d'accorder quelque 70 000 prêts destinés à soutenir la création d'entreprises et à lutter contre le chômage. Une première contribution de 20 millions d'euros a été reçue du gouvernement italien sous forme de prêt.

Progrès en matière d'élargissement de la protection sociale

110. Au cours de l'année écoulée, des avancées importantes vers une protection sociale plus large ont vu le jour. La toute première loi sur la sécurité sociale applicable aux travailleurs du secteur privé et aux membres de leur famille a été adoptée en mars 2016. Elle a ensuite été soumise à révision suite aux préoccupations exprimées par des représentants de la société civile; la loi amendée a été signée par le Président Mahmoud Abbas le 29 septembre 2016. Elle définit des prestations de vieillesse en cas de handicap ou de décès et en cas d'accident du travail. Elle prévoit également une assurance de protection de la maternité destinée à encourager les employeurs à embaucher plus de femmes et donc à contribuer à accroître le taux d'activité des femmes (Nations Unies, 2016b). La nouvelle loi sur la sécurité sociale impose la création d'une institution de sécurité sociale chargée d'administrer les systèmes d'assurance sociale prévus par la loi. Ce processus est actuellement en cours et les premières contributions devraient être remises avant janvier 2018. Le nouveau système devrait couvrir plus de 300 000 travailleurs d'ici à 2025.

111. La nouvelle institution de sécurité sociale reposera sur des bases techniques et analytiques solides. Plusieurs études de nature actuarielle et juridique réalisées par le BIT, ainsi qu'un rapport complet du BIT comportant des orientations sur les politiques d'investissement des systèmes de sécurité sociale, sous-tendent sa création. Pour faire mieux connaître les prestations et les obligations découlant de la nouvelle loi, l'Autorité palestinienne prépare actuellement une campagne nationale d'information. Un appui international accru sera nécessaire pour développer l'institution de sécurité sociale. A cette fin, le gouvernement du Qatar a annoncé une contribution financière initiale. Un appui supplémentaire est attendu de toute urgence pour combler le déficit de financement et aider l'institution à assurer progressivement sa viabilité opérationnelle.

112. De plus, l'Autorité palestinienne met actuellement en place un socle de protection sociale, en coordination avec le BIT et d'autres institutions des Nations Unies, et elle conduit une analyse en vue d'évaluer la marge de manœuvre budgétaire dont elle dispose pour instaurer ce socle de façon progressive. Elle réalise par ailleurs une évaluation globale, une analyse des déficits et une étude sur les programmes de transferts en espèces existants.

Le long chemin vers l'autonomisation des femmes

113. La mission a observé un phénomène rigoureusement identique en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et à Gaza: les femmes sont particulièrement touchées par les conditions sociales et économiques défavorables. Malgré un niveau de formation élevé, le taux d'activité de la main-d'œuvre féminine est extrêmement faible par rapport aux chiffres mondiaux et régionaux (BIT, 2016d). Les femmes sont souvent faiblement rémunérées. Elles occupent des emplois précaires qui les exposent à des risques pour la santé, et elles travaillent généralement sans protection juridique adéquate. Il arrive fréquemment qu'elles n'aient pas de contrat de travail, qu'elles ne connaissent pas leurs droits et souffrent d'une mauvaise application de la loi, notamment dans des secteurs comme l'agriculture et les services (Université de Birzeit, 2016).

114. L'Autorité palestinienne est consciente de cette situation. La Stratégie pour le travail 2017-2022 souligne l'importance de créer un environnement propice à l'intégration des femmes dans le marché du travail, et le Programme politique national 2017-2022 met résolument l'accent sur le rôle que les femmes devraient jouer dans la fonction publique palestinienne. Il préconise d'éliminer tous les obstacles au recrutement et à la promotion des femmes, et d'améliorer l'accès de ces dernières aux postes de direction et aux fonctions décisionnelles importantes. Bien que les femmes soient globalement bien représentées dans la fonction publique palestinienne (45 pour cent des effectifs), elles n'occupent qu'une faible minorité – 12 pour cent – des postes de haut niveau (Autorité nationale palestinienne, 2016a). Début 2017, une nouvelle stratégie pour le secteur des coopératives qui met l'accent sur les femmes a été lancée.

115. Depuis 2010, le ministère du Travail bénéficie sur les questions d'égalité entre les sexes des conseils et de l'appui de la Commission nationale pour l'emploi des femmes, qui est également chargée de promouvoir la participation des femmes dans l'économie et d'en coordonner les activités. Cette commission est présidée par le ministre du Travail, et son assemblée générale est composée des partenaires sociaux, de plusieurs services gouvernementaux et d'ONG, ainsi que de plusieurs organisations des Nations Unies siégeant en qualité d'observateurs (Commission nationale pour l'emploi des femmes, non daté). Début 2016, à la suite de la publication d'un guide sur les droits des femmes au travail, la commission a, avec l'appui du BIT, lancé une campagne visant à améliorer le statut des travailleuses palestiniennes. Cette campagne a été relayée par la PGFTU, qui a organisé une série d'ateliers thématiques. La commission a également préparé des notes de synthèse pour veiller à ce que les droits et les préoccupations des travailleuses soient pris en compte dans la réforme du droit du travail.

116. Selon une étude récente du BIT sur les travailleurs domestiques en Cisjordanie, la main-d'œuvre de ce secteur est essentiellement féminine et pâtit de conditions de travail et de vie inadaptées. Presque aucun travailleur domestique interrogé n'avait conclu un contrat écrit avec son employeur. Les travailleurs concernés n'avaient pas de congés de maladie, de jours de repos ou de jours fériés, et bénéficiaient rarement d'une assurance-santé alors que leur travail comportait des tâches dangereuses et physiquement pénibles. Peu de travailleurs connaissaient leurs droits. En 2013, le ministère du Travail a pourtant publié la directive n° 2, qui accorde aux travailleurs domestiques une protection juridique en vue de remédier en partie aux lacunes législatives (BIT, 2016e).

Gaza: des lacunes de gouvernance

117. Environ 48 pour cent du budget de l'Autorité palestinienne est consacré à Gaza, où la gouvernance du marché du travail peut pourtant, au mieux, être qualifiée d'ambiguë. La gouvernance des questions du travail à Gaza est rendue plus difficile par le contrôle exercé par les autorités de facto dans la région. Les anciens fonctionnaires de l'Autorité palestinienne sont toujours payés bien qu'ils ne soient plus en activité. Toute mesure destinée à améliorer la situation institutionnelle devra traiter cette question de double dotation en personnel, qui est l'un des obstacles de fait à l'unité palestinienne. Malgré la primauté du droit du travail palestinien, il apparaît que la législation relative au salaire minimum n'est généralement pas appliquée. Par ailleurs, les travailleurs ont un accès limité à la justice. Par exemple, les autorités locales empêchent les travailleurs de porter plainte en cas de conflit du travail de plus d'un an.

118. Le dialogue social à Gaza reste faible. Selon les partenaires sociaux locaux, il se résume à des activités occasionnelles organisées par des institutions internationales. Toutefois, le règlement ad hoc des conflits existe au niveau bipartite. Les syndicats et les employeurs font preuve de solidarité dans le contexte globalement morose qu'ils subissent ensemble. La réglementation restrictive relative aux syndicats, publiée en 2013 par les autorités de facto, a une incidence sur la liberté syndicale. Cette situation a été sévèrement critiquée par les responsables de la PGFTU que la mission a rencontrés à Gaza. D'une manière générale, les activités syndicales sont également limitées par les restrictions aux déplacements et une grave insuffisance de fonds; les relations avec les représentants syndicaux en Cisjordanie peuvent rarement être entretenues en personne.

119. Dans ce contexte difficile, l'UNRWA reste un pilier central de l'économie et – avec plus de 12 500 employés – le principal employeur versant des salaires réguliers. Outre son rôle pour le marché du travail, il est aussi un fournisseur essentiel de services d'éducation et de santé, avec près d'un million de bénéficiaires. Selon les entrepreneurs locaux, bien que l'emploi créé par des projets financés par des donateurs soit crucial dans le contexte actuel, il ne crée pas de possibilités stables et pérennes. En résumé, les partenaires sociaux et les ONG que la mission a rencontrés à Gaza affirment que les espoirs entretenus pour Gaza ne pourront devenir réalité que grâce à la réconciliation entre les factions politiques palestiniennes et la réouverture des frontières de Gaza.

5. Réorientation des activités dans le Golan syrien occupé

120. Occupé depuis 1967 à l'instar de la Cisjordanie et de Gaza, le Golan syrien occupé a été annexé il y a 36 ans et est aujourd'hui totalement coupé de sa mère patrie. Jusqu'à l'éclatement du conflit syrien, le territoire entretenait des liens avec la République arabe syrienne par le commerce, en particulier celui des pommes, principal produit d'exportation, et par l'éducation, dispensée gratuitement par l'Université de Damas à un grand nombre de citoyens syriens. Ces liens sont rompus depuis 2013.

121. Diverses tentatives sont menées pour favoriser l'intégration globale du Golan syrien occupé au sein de l'Etat d'Israël. Les activités de colonisation israélienne s'intensifient. On compte six fois plus de colonies israéliennes que de villages syriens. Environ 21 000 colons israéliens sont répartis dans quelque 32 colonies, tandis que 25 000 Syriens se concentrent dans cinq localités, Majdal Shams étant la plus grande d'entre elles (CBS, 2016).

122. Il est difficile d'évaluer la situation de l'emploi pour les citoyens syriens, faute de données probantes concernant la main d'œuvre. L'agriculture, une activité traditionnelle qui constitue l'épine dorsale de l'emploi des citoyens syriens sur le territoire occupé, est en pleine mutation. Le commerce des pommes vers la République arabe syrienne étant désormais impossible, le territoire est entièrement dépendant du marché israélien. La production de pommes a certes augmenté en 2016 mais la vente de ces produits a chuté. Sur le marché israélien, les pommes sont vendues à des prix peu élevés, qui ne couvrent environ que 60 pour cent des coûts de production des agriculteurs syriens. De plus, il semblerait que le marché israélien s'ouvre aux importations de pommes provenant d'autres pays, ce qui risque d'accentuer la pression sur les prix au détail. La culture de la pomme devient donc de moins en moins rentable. Les cultivateurs syriens se tournent donc vers des cultures à plus forte valeur ajoutée et ont planté près de 200 000 cerisiers pour remplacer leurs pommiers. On constate aussi que les agriculteurs se tournent de plus en plus vers d'autres activités.

123. Dans le secteur de la production de pommes et de cerises, les colons israéliens représentent une forte concurrence. En effet, ils obtiennent souvent de meilleurs rendements à un coût inférieur, grâce à des méthodes agricoles à plus fort coefficient de capital et à des conditions plus favorables pour ce qui est de l'approvisionnement en eau et de son prix. Les agriculteurs syriens se heurtent à des restrictions d'accès à un approvisionnement en eau, pourtant essentiel aux activités agricoles dans le Golan syrien occupé, en raison de l'interdiction visant la construction de nouveaux puits instaurée par Israël. Ils doivent ainsi acheter la moitié des ressources en eau nécessaires pour les cultures à la compagnie des eaux israélienne. Auparavant, les colons pouvaient bénéficier de subventions pour accéder à cette ressource et ne versaient qu'un tiers de ce que les exploitants syriens devaient verser pour s'approvisionner en eau. Pendant son séjour dans le Golan syrien occupé, la mission a toutefois appris que cette pratique discriminatoire devrait être supprimée cette année. Comme l'eau représente 40 à 50 pour cent des coûts de production, cette mesure pourrait être très profitable aux agriculteurs syriens.

124. L'agriculture est désormais souvent associée à d'autres activités, telles que l'enseignement ou l'hébergement touristique, et elle occupe de plus en plus une place de second plan. Toutefois, peu de Syriens choisissent d'abandonner complètement cette activité, par peur que les autorités confisquent les terrains non utilisés.

125. L'accès limité aux permis de construire, dont l'obtention exige un coût élevé et des procédures complexes, représente un obstacle majeur pour les citoyens syriens qui cherchent à tirer parti de l'expansion que connaît le secteur touristique. Certains agriculteurs auraient construit des hébergements touristiques sur des terres agricoles sans disposer du permis obligatoire, au risque de les voir rasés par les autorités. En septembre 2016, une maison a été rasée pour la première fois dans le village de Majdal Shams.

126. Les citoyens syriens du Golan syrien occupé se tourneraient toujours plus vers le secteur manufacturier et l'industrie du bâtiment. Les retombées économiques semblent cependant minimales pour les cinq villages syriens, puisque la plupart des travailleurs se rendent dans les villes et les villages israéliens ou sont employés dans les colonies.

127. Comme il ressort de ce qui précède, le Golan syrien occupé est de plus en plus absorbé par Israël, et les liens qui unissent ce territoire à la République arabe syrienne se rompent. De nombreux jeunes Syriens du territoire annexé suivent leurs études en Israël ou travaillent pour le compte d'Israéliens ou avec ceux-ci. Contrairement à la situation en Cisjordanie, il n'existe que très peu de conflits ouverts entre les Arabes et les colons israéliens. Les citoyens syriens demeurent toutefois confrontés à des discriminations et à des pratiques pénalisantes, et les perspectives d'une fin de l'occupation et de l'annexion semblent plus lointaines que jamais.

Observations finales

128. Le processus de paix ne connaît aucune nouvelle initiative depuis un certain temps déjà et les contacts entre Israël et l'Autorité palestinienne se limitent au minimum indispensable pour maintenir une coexistence qui n'est pas simple et pour éviter une catastrophe humaine. Il faut que de nouvelles voies et trajectoires soient mises en place, avec leurs feuilles de route correspondantes, afin que des négociations constructives puissent reprendre avec une nouvelle orientation. Ni le point mort ni le retour aux bases de départ ne sauraient constituer une option viable sur le long terme. La coexistence future de deux Etats vivant en paix côte à côte est à consolider.

129. L'espoir ne pourra renaître que si des négociations constructives reprennent entre Israéliens et Palestiniens et si les acteurs clés de la communauté internationale réaffirment leur soutien. La population doit pouvoir ressentir la fin de l'occupation et de la colonisation qui étouffent l'économie et le marché du travail dans les territoires arabes occupés. Ce n'est qu'à cette condition que la justice sociale et le travail décent pourront commencer à se développer.

130. La Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, est en proie à une crise sociale. Le chômage stagne à des niveaux alarmants, et les jeunes n'ont que de sombres perspectives de pouvoir entrer dans la vie active. Les femmes, qui ne participent que marginalement à la population active, sont parmi les plus défavorisées.

131. Une pauvreté extrême guette Gaza. Les emplois sont rares, et bon nombre d'indicateurs économiques et sociaux continuent de se détériorer. Grâce à l'aide humanitaire, la plupart des habitants gardent la tête hors de l'eau, mais il est difficile de savoir combien de temps une telle misère pourra perdurer ou quel type de réactions elle produira.

132. La fracture du paysage politique palestinien ne favorise pas la gouvernance. Alors que l'occupation ne laisse qu'une faible marge de manœuvre, l'édification d'un Etat doit se poursuivre. C'est une condition préalable obligatoire au renforcement de la position palestinienne. Il existe des signes encourageants selon lesquels certaines lacunes du tissu étatique seraient aujourd'hui corrigées, par exemple avec la nouvelle institution de sécurité sociale, mais d'autres signes attestent de graves dysfonctionnements en matière de gouvernance. La communauté internationale doit continuer d'apporter son soutien technique et financier.

133. Plus de 100 000 Palestiniens travaillent en Israël et dans les colonies. Leur salaire est certes attractif, mais les conditions, en particulier celles liées à l'accès, ne le sont guère. Des incidents humiliants se produisent chaque jour lors des passages des frontières, et les intermédiaires de part et d'autre en abusent et en tirent des gains disproportionnés. Une coopération entre les parties dans ce domaine pourrait apporter des améliorations rapides et significatives. Israël met actuellement en place des réformes pour diminuer le pouvoir des intermédiaires, et il y a lieu d'espérer que les droits et les conditions des travailleurs palestiniens s'amélioreront. Il est nécessaire d'adopter des dispositions pour empêcher les abus des intermédiaires et de faciliter l'accès et d'améliorer les conditions, mais parallèlement, il faut reconnaître que le travail en Israël ne saurait être la solution aux problèmes du marché du travail palestinien.

134. Dans le même temps, le Golan syrien occupé a peu de choix. Séparé de la République arabe syrienne et physiquement isolé de sa mère patrie, l'intégration de son territoire à Israël se poursuit. De plus, l'agriculture, qui constituait l'épine dorsale de l'emploi, est remise en cause en tant que principal fournisseur de moyens de subsistance. Le marché du travail est en transition et, avec lui, la vie des citoyens syriens qui vivent et travaillent dans le Golan syrien occupé.

Références

- Association pour les droits civils en Israël (ACRI), Peace Now et Yesh Din. 2017: «Petition the High Court against the Expropriation Law», 5 mars.
- Autorité nationale palestinienne. 2016a: *National Policy Agenda 2017-2022: Putting Citizens First*, décembre.
- . 2016b: *Annual Report 2016*. Ministère du Travail, Direction générale de l'inspection et de la protection du travail.
- . et Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). 2016c: *Palestine 2030 – Demographic Change: Opportunities for Development, Summary Report*, décembre.
- . 2017a: *Fiscal Developments & Macroeconomic Performance – Full Year Report 2016*, ministère des Finances, janvier.
- . 2017b: *Report on the effects of Israeli settlements on the conditions of employers and labourers*, janvier.
- . 2017c: *Labour Sector Strategy 2017-2022: Path to Decent Work and Eliminating Unemployment*.
- . 2017d: *2016 Annual Report of Collective Conflicts Department*. Ministère du Travail, Direction générale des relations de travail, 22 janvier.
- . 2017e: ministère du Travail, Groupe de travail technique pour l'EFTP et l'emploi. *Minutes of the 3rd Meeting of the Technical Working Group for TVET and Employment*, 25 janvier.
- Banque mondiale. 2016: *Economic Monitoring Report to the Ad Hoc Liaison Committee*, 19 septembre.
- B'Tselem – Centre d'information israélien sur les droits de l'homme dans les territoires occupés. 2017a: *Statistics on Settlements and Settler Populations*, 2 avril.
- . 2017b: *Israel destroying Gaza's fishing sector*, 29 janvier.
- Bureau central de statistique (CBS). 2016: *Statistical Abstract of Israel 2016*.
- . 2017. *Monthly Bulletin of Statistics*, Table N.4: *Dwellings, by stage of construction and district*, avril.
- Bureau central palestinien de statistique (PCBS). 2015. *Labour Force Survey*
- . 2016: *Statistical Yearbook*.
- . 2017a: *Preliminary Estimates of Quarterly National Accounts (Fourth Quarter 2016)*, article de presse, mars, et diverses années.
- . 2017b: *Labour Force Survey (October-December, 2016) Round*, article de presse, 13 février, et diverses années.

- Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA). 2007: *The Humanitarian Impact on Palestinians of Israeli Settlements and Other Infrastructure in the West Bank*, juillet.
- . 2015: *Bethlehem Governorate: Fragmentation and Humanitarian Concerns*, janvier.
- . 2016a: *Record number of demolitions in 2016; casualty toll declines: 2016 trends affecting the humanitarian situation in the Occupied Palestinian Territory*, 29 décembre.
- . 2016b: *Humanitarian Bulletin: occupied Palestinian territory*, juillet.
- . 2017a: *Humanitarian Bulletin: occupied Palestinian territory*, février.
- . 2017b: *Gaza Crossings Operations Status: Monthly update*, février.
- . 2017c: *Protection of Civilians*, 21 mars - 3 avril.
- . 2017d: *Humanitarian Bulletin: Monthly report*, janvier.
- . 2017e: *Az-Zubeidat Village, Jericho Governorate*, 28 mars.
- Bureau du Quatuor (OQ). 2016: *Report for the Meeting of the Ad-Hoc Liaison Committee*, 19 septembre.
- Bureau international du Travail (BIT). 2016a: *A first look at Palestine's domestic workers and how to better protect them* (à venir), Travail domestique, Note d'information, décembre.
- . 2016b: *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, rapport du Directeur général, Annexe, Conférence internationale du Travail, 105^e session, Genève, 2016.
- . 2016c: *Review of the Palestinian Decent Work Programme, 2013–2016: Evaluation Report*.
- . 2016d: *Effects of gender inequality in employment and pay in Jordan, Lebanon and the Occupied Palestinian Territory: Three Questions Answered*, Z. Tzannatos, août.
- . 2016e: *Assessment of the Domestic Work Sector in West Bank Governorates*, Principales conclusions, rapport préparé par A.S. Madi, consultant de l'OIT.
- Commission nationale pour l'emploi des femmes (NCWE). *Palestine* (non daté).
- Conférence de Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève (HPC). 2001: *Déclaration*, 5 décembre.
- Coordonnateur des activités gouvernementales dans les territoires (COGAT), Israël. 2017: *Présentation à la délégation de l'OIT*, mars.
- Cour internationale de justice (CIJ). 2004: «Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé», *Recueil des arrêts, avis consultatifs et ordonnances*, avis consultatif, 9 juillet.
- Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU). 2016: *Report of the General Secretary presented to the Fifth Conference*, 16 avril.
- Fonds monétaire international (FMI). 2016: *West Bank and Gaza – Report to the Ad Hoc Liaison Committee*, 26 août.
- Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale (PFESP). *More Employment, Brighter Future* (non daté).

- Gouvernement d'Israël. 2016: *Increasing the employment of Palestinian workers in Israel from West Bank, improving the manner of issuing work permits, and ensuring fair employment conditions for Palestinian workers*. Décision du Cabinet n° 2174, 18 décembre.
- Haaretz. 2017: «Netanyahu Announces Policy of Restrained Settlement Construction in “Show of Good Will” to Trump», 31 mars.
- HaMoked. 2017: *Punitive Home Demolition – Timeline*.
- Kav LaOved – Worker’s Hotline. 2015: *Violations of the Right to Medical Care for Palestinian Workers Employed in Israel*.
- . 2016: *Position paper on the Government decision to promote economic cooperation by granting work permits to Palestinians (Decision 1236, March 8, 2016)*, 4 avril.
- Knesset. 2017: *Law for the Regulation of Settlement in Judea and Samaria, 5777-2017*, 6 février. Traduction réalisée par la Bibliothèque du Congrès, disponible à l’adresse: <https://www.loc.gov/law/help/israel-settlement/judea-and-samaria.php#Translation>.
- MachsomWatch. 2017: «Invisible Prisoners», 12 janvier.
- Macro Center for Political Economics (Macro). 2017: *The Working Conditions of Palestinian Wage Earners in Israel*, février.
- Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). 2016: *Occupied Palestinian Territory: Emergency Appeal 2017*.
- . 2017a: *Gaza Situation Report 177*, 19 janvier.
- . 2017b: *Gaza Situation Report 179*, 5 février.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 2015: *Second Progress Report on the Implementation of the OECD Recommendations: Labour Market and Social Policies, Israel*, août.
- Nations Unies. 1980: résolution 465 (1980), adoptée par le Conseil de sécurité à sa 2203^e séance, document S/RES/465 (1980), 1^{er} mars.
- . 2016a: Résolution 2334 (2016), adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7853^e séance S/RES/2334(2016), 23 décembre.
- . 2016b: *La situation des Palestiniennes et l’aide à leur apporter: Rapport du Secrétaire général*, E/CN.6/2017/6, 19 décembre.
- . 2017a: *Israeli settlements in the Occupied Palestinian Territory, including East Jerusalem, and the occupied Syrian Golan: Report of the Secretary-General*, A/HRC/34/39, 16 mars.
- . 2017b: Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO). *Briefing to the Security Council on the situation in the Middle East*, 24 mars.
- Peace Now. 2016: *The Grand Land Robbery: Another Step Toward Annexation – 55 Outposts and 4,000 structures to be legalized through the Regulation Law*, Settlement Watch, novembre.
- . 2017a: *40% Increase in Construction Starts in West Bank Settlements in 2016*, 22 mars.
- . 2017b: *The New Declared Settlement Policy – Not a Restraint at all*, 31 mars.

Université de Birzeit. 2016: Document d'orientation, «Towards a Decent Work Environment to Overcome the Challenges, Bitterness and Reality of Palestinian Women Working in Agriculture & Small Services», octobre.

Yesh Din. 2016: *Disruptions to the olive harvest in the West Bank*, novembre.

Annexe

Liste des interlocuteurs

Institutions palestiniennes

Ministère du Travail

- M. Mamoun Abu Shahla, ministre du Travail
- M. Abdel Kareem Daraghmeh, secrétaire adjoint au dialogue social
- M. Yousef Al Turk, secrétaire adjoint à la coopération, aux politiques et au développement administratif
- M. Samer Salameh, secrétaire adjoint aux affaires techniques
- M. Bilal Thawabeh, directeur général des relations professionnelles
- M. Rami Mehdawi, directeur général chargé de l'emploi
- M. Ali Al Sawi, directeur général de l'inspection et de la protection du travail
- M^{me} Buthaina Salem, directrice générale chargée des questions juridiques
- M. Nazeh Irman, directeur général chargé des coopératives
- M^{me} Iman Assaf, cheffe de l'Unité de l'égalité des sexes
- M. Hani Shanti, chef de l'Unité des relations publiques et des médias

Ministère des Affaires étrangères

- M. Omar Awadallah, Relations multilatérales, Organisation des Nations Unies et ses organismes spécialisés
- M. Majed Bamy, directeur du Département des instruments internationaux
- M. Akram Sakka, chef des visites officielles

Ministère des Finances et de la Planification

- M. Abdel Jabbar Salem, directeur général du Service de la paie
- M. Yazan Abu Ajamieh, économiste, Unité macrobudgétaire
- M. Mohammed Harasheh, Département des systèmes financiers
- M. Fahed Al Sheikh, Direction générale des relations internationales et Département des projets

Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction (PECDAR)

- M. Mohammad Shtayyeh, ministre, président du PECDAR, membre de la Commission centrale Fateh et gouverneur pour la Palestine de la Banque islamique de développement

Bureau central palestinien de statistique (PCBS)

M^{me} Ola Awad-Shakhshir, ministre, présidente du PCBS, présidente de l'Association internationale pour les statistiques officielles (IAOS)

M^{me} Suha Kanaan, directrice des statistiques du travail

M. Faed Rayyan, directeur du Département des statistiques gouvernementales et financières

Autorité monétaire palestinienne

M. Shehadah Deeb Hussein, gouverneur adjoint

M. Mohammad Atallah, directeur du Département de la recherche et des politiques monétaires

Organisation de libération de la Palestine (OLP)

M. Saeb Erekat, secrétaire général du comité exécutif de l'OLP, négociateur palestinien en chef et membre de la Commission centrale Fateh

M. Nabeel Shaath, conseiller du Président pour les affaires étrangères et les relations internationales, membre de la Commission centrale Fateh et membre du comité exécutif de l'OLP

M^{me} Hanan Ashrawi, membre du comité exécutif de l'OLP

Commission nationale pour l'emploi des femmes

M^{me} Abeer Al Barghouti, directrice de l'Unité d'audit et de suivi, ministère du Travail

M^{me} Amal Shehadeh, Unité de l'égalité des sexes, ministère de l'Economie nationale

M^{me} Nariman Awad, directrice générale de l'Unité de l'égalité des sexes, ministère de l'Information

M^{me} Mageda Salsa'a, membre du conseil d'administration de la FPCCIA, Chambre de commerce de Bethléem

M^{me} Carine Metz Abu Hmeid, coordonnatrice des relations extérieures du Centre pour la démocratie et les droits des travailleurs

M^{me} Khitam Saafin, membre du secrétariat général de l'Union générale des Palestiniennes

M^{me} Ayshe Hmouda, secrétaire de l'Unité de l'égalité des sexes, Fédération générale des syndicats de Palestine

M^{me} Randa Abed Rabbo, directrice de l'Union des coopératives d'épargne et de crédit

M^{me} Fedaa Mukhemmer, administratrice du système de gestion informatisé, Union des coopératives d'épargne et de crédit

M^{me} Rawan Obaid, responsable des activités de sensibilisation et de plaidoyer, Centre d'assistance et de conseil juridique aux femmes

M^{me} Naela Odeh, éducatrice de terrain, Société des travailleuses palestiniennes pour le développement

Organisations de travailleurs, d'employeurs et autres organisations de la société civile

Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU), Naplouse

M. Shaher Sae'd, secrétaire général

M^{me} Iman Abu Salah, membre du comité exécutif, secrétaire de l'Unité de l'égalité des sexes

M. Saeed Zbeidi, membre du comité exécutif, secrétaire du syndicat de Paltel

M. Mustafa Hanani, membre du comité exécutif, secrétaire de l'Unité pour la sécurité et la santé au travail

M. Ibrahim Daraghme, membre du comité exécutif, secrétaire du Syndicat des travailleurs du bâtiment et du bois

M. Manawell Abdelall, membre du secrétariat général, président du Syndicat des entreprises de l'électricité

M. Ibrahim Thweib, membre du secrétariat général, président du Syndicat général des travailleurs de l'industrie agroalimentaire

M. Suheil Saliba Khader, membre du secrétariat général, secrétaire de l'Unité des relations internationales

M^{me} Amal Al Fityani, membre du comité exécutif, secrétaire de l'Unité des services sociaux

Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU), Gaza

M. Mohammad Sa'adi Hillis, membre du secrétariat général, directeur adjoint du Syndicat des travailleurs du bâtiment et du bois

M. Yahya Abu El Atta, membre du secrétariat général, chef adjoint, Syndicat des transports publics

M. Tariq Al Hindi, membre du secrétariat général, président du Syndicat des travailleurs de l'agriculture et de la pêche

M. Wael Khalaf, membre du secrétariat général, chef adjoint du Syndicat des employés du secteur public

M. Bashir Al-Sesi, membre du secrétariat général, secrétaire du Syndicat général des services publics

Fédération palestinienne des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture (FPCCIA), Ramallah

M. Khalil Rizq, président du conseil d'administration de la FPCCIA, président de la Chambre de Ramallah

M. Jamal Jawabreh, secrétaire général

M. Ali Muhanna, directeur du Département de la planification et des PME

M. Nazih Merdawi, directeur de l'Unité chargée de l'information

M. Akram Hijazi, responsable des relations publiques

M. Riyadh Aweidah, économiste

Chambre d'Hébron-Sud

M. Jalal Makharza, président du conseil

Chambre de Naplouse

M. Husam Abdelrahman Hijjawi, vice-président, membre du conseil d'administration de la FPCCIA

Chambre de Jéricho

M. Tayser Hmeidi, président du conseil

Chambre de Salfit

M. Iyad Abu Zayed, président du conseil

Chambre de Qalqilya

M. Hasan Shraim, vice-président

Chambre de Gaza

M. Walid Al Hosary, président de la chambre de Gaza et vice-président du conseil d'administration de la FPCCIA

M. Bader Sabra, vice-président

Chambre de Khan Younis

M. Loai Alaqqad, trésorier

Chambre de Gaza-Nord

M. Abdel Aziz Mogat, vice-président

M. Imad Al Ghoul, directeur général

Association des banques palestiniennes, Ramallah

M. Nabil Abu Diab, directeur général

Incubateur d'entreprises palestiniennes des technologies de l'information et de la communication (PICTI), Ramallah

M^{me} Wala' Samara, directrice de programme

Centre du commerce palestinien (PalTrade), Ramallah

M^{me} Hanan Taha-Rayyan, présidente-directrice générale

Association palestinienne pour l'informatique (PITA), Ramallah

M. Ibrahim Al Deisi, directeur

Fédération palestinienne des entrepreneurs, Ramallah

M. Majed Ma'ali, administrateur général

Fédération palestinienne des industries, Ramallah

M. Odeh Shehadeh, secrétaire général

Entreprise palestinienne de développement et d'investissement (PADICO)

M. Samir Hulileh, président-directeur général

Société universitaire palestinienne pour l'étude des affaires internationales (PASSIA), Jérusalem

M. Mahdi Abdul Hadi, président

Al-Haq, Ramallah

M. Shawan Jabarin, directeur général

M. Tahseen Elayyan, chef du Département du suivi et de la documentation

Commission indépendante des droits de l'homme, Ramallah

M. Ammar Dwaik, directeur général

Centre Al Mezan des droits de l'homme, Gaza

M. Issam Younis, directeur général

Fondation «Pal-Think for Strategic Studies», Gaza

M. Omar Shaban, fondateur et directeur

Centre de ressources sur le travail, Gaza

M. Fayez El Emary, président

Centre de recherche et de consultation juridiques pour les femmes, Gaza

M^{me} Zeinab El Ghunaimi, directrice

Association pour la culture et la libre pensée, Gaza

M^{me} Mariam Zakoot, directrice générale

Centre des questions féminines, Gaza

M^{me} Amal Syam, directrice

Union des coopératives d'épargne et de crédit, Gaza

M^{me} Ebtesam Salem, présidente

Union générale des Palestiniennes

M^{me} Amal Hamed, présidente

Visite sur le terrain – Az-Zubeidat

M^{me} Hanin Zbeidat, conseillère scolaire

M^{me} Lina Zbeidat, présidente de l'association caritative pour les femmes d'Az-Zubeidat

M^{me} Amera Zbeidat, étudiante

M. Amin Zbeidat, étudiant

M^{me} Subhiya Zbeidat, commerçante

Visite sur le terrain – Beit Jala

M^{me} Samia Zeit, représentante, municipalité de Beit Jala

M^{me} Gris Abu Muhur, proviseur, école américaine de Beit Jala

Visite sur le terrain – vieille ville de Jérusalem

M. Ziad Al Hammouri, directeur général du Centre des droits socio-économiques de Jérusalem

Institutions israéliennes**Gouvernement d'Israël et autres institutions publiques****Ministère de l'Economie**

M. Avner Amrani, directeur des recherches de la Division des relations professionnelles

M. Shlomo Ytzhaki, chef des relations professionnelles

Ministère des Affaires étrangères

M^{me} Beth-Eden Kite, ministre

M. Zvi Tal, directeur du Département des organisations internationales, des institutions spécialisées et des questions internationales

M. Amir Weissbrod, chef du Bureau du Moyen-Orient, Centre d'études politiques

M. Alon Bar, directeur général adjoint pour les relations avec l'ONU et les organisations internationales

Coordination des activités gouvernementales dans les territoires (COGAT), ministère de la Défense

Colonel Hatib Mansour, chef du Département civil

Commandant Adam Avidan, chef adjoint du Service économique

Office de la population et de l'immigration, ministère de l'Intérieur

M^{me} Shoshana Strauss, adjointe principale du Conseiller juridique

Banque d'Israël

M. Haggay Etkes, chercheur et responsable des activités de la Banque d'Israël auprès de l'Autorité palestinienne

Organisations de travailleurs, d'employeurs et autres organisations de la société civile

Histadrout – Fédération générale du travail en Israël

M^{me} Avital Shapira-Shabirow, directrice du Département international

Association des industriels d'Israël

M. Uri Rubin, président du Comité du travail

M. Isaac Gurvich, directeur des ressources humaines et relations du travail dans le secteur du bâtiment, Association israélienne des ouvriers du bâtiment

M. Dan Catarivas, directeur de la Division du commerce extérieur et des relations internationales

M. Uri Geva, chef du Service économique

Kav LaOved – Ligne verte pour les travailleurs

M. Ala Khatib, président-directeur général

MachsomWatch – Mouvement de femmes contre l'occupation et pour les droits de l'homme

M^{me} Sylvia Piterman, bénévole

Visite sur le terrain – chantiers, Ra'anana

M. Abdel Salam Kashou, entrepreneur, société A.K. Kashou Brothers Ltd.

M. Fadel Badarna, secrétaire général pour les ouvriers palestiniens, Histadrout

M. Natan Rahamin, Conseil régional du travail de Hasharon, Histadrout

M. Nader Nassasreh, contremaître

Organisation des Nations Unies et organisations internationales

Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

M. Robert Piper, coordonnateur spécial adjoint et coordonnateur résident des activités humanitaires des Nations Unies

M^{me} Shubhra Bhattacharjee, spécialiste de la planification du suivi et de l'évaluation

Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), territoire palestinien occupé

- M^{me} Sheri Retsima-Anderson, chef adjointe
- M. Hamada Bayari, chef par intérim, Gaza
- M. Yehezkel Lein, chef de l'Unité de recherche et d'analyse
- M^{me} Diana Anani, analyste, affaires humanitaires – cheffe de l'Unité du Sud de coordination sur le terrain
- M^{me} Israa Muzaffar, analyste, affaires humanitaires
- M. Mazen Abu Said, Unité de la sensibilisation et de la communication
- M. Khaled Zuhaikeh, associé, affaires humanitaires
- M. Ayman Ibrahim, associé, affaires humanitaires
- M. Atwa Jaber, assistant pour l'appui sur le terrain, Programme des volontaires des Nations Unies (UNV) dans le pays

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)

- M. Scott Anderson, directeur des opérations de l'UNRWA, Cisjordanie
- M. Bo Schack, directeur des opérations de l'UNRWA, Gaza
- M. Michael Schoiswohl, juriste principal, Département des affaires juridiques

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), territoire palestinien occupé

- M. James Heenan, chef
- M^{me} Jane Anttila, cheffe adjointe

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

- M. Ciro Fiorillo, chef

Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS), Israël, Cisjordanie et Gaza

- M. Henrique Eduardo Lopes Dias, agent de sécurité sur le terrain, Cisjordanie
- M. Yusuke Kudo, analyste principal des informations sur la sécurité

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

- M^{me} Wafa Al Kafarna, analyste de programmes, Gaza

Fonds monétaire international, Cisjordanie et Gaza

- M. Ragnar Gudmundsson, représentant résident pour la Cisjordanie et Gaza

Golan syrien occupé

- M. Taiseer Maray, directeur général, Golan pour le développement des villages arabes et Association Al Maghariq
- M. Fawzi Abu Jabal, conseil d'administration, Golan pour le développement des villages arabes
- M. Hayel Abu Jabal, agriculteur
- M. Fawzi Abu Saleh, agriculteur

M. Mounir Abu Saleh, agriculteur

M. Ahmad Khater, ingénieur, ouvrier

Autres réunions

Organisation arabe du travail

M. Fayez Al-Mutairi, directeur général

M. Mohamed Shareef Dawood, ministre plénipotentiaire

Ligue des Etats arabes

M. Said Abu Ali, assistant du secrétaire général, secteur de la Palestine et des territoires arabes occupés

M. Mohammed Fathi Shaqoura, responsable de l'Unité pour le développement et la reconstruction de la Palestine, des affaires sociales et des institutions palestiniennes officielles, secteur de la Palestine et des territoires arabes occupés